

VILLE DE LILLE.



# PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU

## BUDGET DE L'EXERCICE 1859.



LILLE,

IMPRIMERIE DE GUERMONPREZ,

PLACE DE LA MAIRIE.

# VILLE DE LILLE.

# PROPOSITIONS DU MAIRE

## POUR LA FIXATION

## DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.

DÉPARTEMENT DU NORD.

**VILLE DE LILLE**

Y compris les communes annexées par décret Impérial du 13 octobre 1858.

**POPULATION : 113,120 HABITANTS.**

(Suivant le dénombrement de 1856.)

SAVOIR :

Pour LILLE . . . . .	78,641
Pour WAZEMMES . . . . .	18,254
Pour MOULINS-LILLE . . . . .	7,418
Pour ESQUERMES . . . . .	3,731
Pour FIVES, formant aujourd'hui les faubourgs de FIVES et de SAINT-MAURICE.	5,076
Total. . . . .	113,120

**PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1859.**

	DE LILLE.	DE WAZEMMES	DE MOULINS-LILLE	D'ESQUERMES	DE FIVES.	TOTAUX.
Contribution foncière . . . . .	299,563 »	48,966 »	21,310 »	14,939 »	16,280 »	401,058 »
— des portes et fenêtres . . . .	199,083 »	32,010 »	9,326 »	4,975 »	6,001 »	251,395 »
— personnelle et mobilière . . .	181,050 »	20,978 »	7,016 »	3,946 »	5,113 »	218,103 »
— des patentés de 1858 . . . .	482,298 »	47,152 »	26,252 »	10,926 »	14,322 »	580,950 »
	1,161,994 »	149,106 »	63,904 »	34,786 »	41,716 »	1,451,506 »

# PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

## DU BUDGET DE 1859.

### TITRE I<sup>er</sup> — RECETTES.

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup> — RECETTES ORDINAIRES.

Art. 1 <sup>er</sup> . Cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière. (Loi de finances du 15 mai 1818.)	30,958 »
2. Trois idem aux quatre contributions directes pour les dépenses de l'instruction primaire . . . . .	43,545 »
3. Centimes afférents à l'entretien des chemins vicinaux à raison de : 1 pour Lille et 5 pour les communes annexées . . . . .	26,095 »
4. Centimes additionnels applicables au paiement des salaires des gardes-champêtres des communes annexées récemment à la ville. . . . .	10,915 »
SAVOIR :	
Pour Wazemmes. . . . .	5,500 »
Pour Esquermes. . . . .	» »
Pour Moulins-Lille . . . . .	2,250 »
Pour Fives et Saint-Maurice . . . . .	3,165 »
TOTAL. . . . .	10,915 »
<i>A Reporter. . . . .</i>	
	111,513 »

REPORT . . . . .	141,513	»
5. Centimes additionnels applicables, pour les faubourgs de Fives et de Saint-Maurice, au paiement des dépenses ordinaires, obligatoires et facultatives . . . . .	12,997	»
6. Frais de perception des centimes additionnels qui font l'objet des cinq articles précédents (3 p. 1/10 sur 124,510 fr.) . . . . .	3,735	»
Cette somme ressort au chapitre I <sup>er</sup> des dépenses ordinaires.		
7. Part attribuée à la ville dans le produit des patentes, conformément à la loi du 25 avril 1844. . . . .	46,476	»
8. — Idem dans le produit des permis de chasse. . . . . (Loi du 5 mai 1844.)	1,740	»
9. Idem dans le montant des confiscations en matière d'octroi . . . . .	2,500	»
Cette somme est abandonnée à titre de gratifications aux employés de l'octroi, suivant délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 1833, et ressort au Chapitre I <sup>er</sup> des dépenses ordinaires.		
10. Produit des amendes prononcées par le tribunal correctionnel pour les contraventions à la police de la chasse . . . . . (Loi du 5 mai 1844).	50	»
11. Idem de la taxe municipale sur les chiens. . . . . (Loi du 2 mai 1853.)	20,500	»
Cet article présente une légère augmentation sur les prévisions portées dans les budgets des communes annexées, en raison de ce que la taxe des chiens de luxe devra y être portée de 8 à 10 francs.		
12. Amendes de simple police. . . . . (Moyenne des recettes des trois années précédentes.)	3,400	»
13. Taxation allouée par la régie des contributions indirectes aux employés de l'octroi, pour la recette du droit d'entrée perçu au profit du trésor sur les boissons. . . . .	2,300	»
Recette d'ordre dont le montant ressort intégralement en dépense, pour être réparti entre les employés de l'octroi, en exécution de l'ordonnance du 9 décembre 1814.		
14. Location des propriétés communales. . . . .	18,288	20
SAVOIR :		
Bureau de vérification des poids et mesures établi provisoirement dans le bâtiment communal de la rue du Palais. . . . .	400	»
(Suivant bail de 5, 6 ou 9 années, commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 1850, continué par tacite reconduction.)		
Bureau de la douane dans les bâtiments de la Halle . . . . .	200	»
(Suivant bail de 5, 6 ou 9 années, commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 1851.)		
A reporter . . . . .	600	»
A. REPORTER . . . . .	224,894	20

	REPORT. . . . .	224,894 20
07 000,8 . . . . .	Report. . . . .	600 »
Chambre de Commerce installée à l'entresol du bâtiment de face de l'Hôtel-de-Ville . . . . .	300 »	
Occupation temporaire de locaux à usage de logement et de magasins dans les bâtiments de l'entrepôt des sucres indigènes . . . . .	1,000 »	
(Délibération du Conseil municipal du 20 avril 1850.)		
Cabaret dit <i>le Caverniau</i> , situé sous le perron de la <i>Grand'-Garde</i> , contre l'entrée du marché <i>Saint-Nicolas</i> . . . . .	900 »	
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 15 mars 1851.)		
Terrain occupé à l'entrée du <i>Champ-de-Mars</i> , le long du canal, par l'embarcadère des bateaux à vapeur . . . . .	25 »	
(Délibération du 31 mai 1853.)		
Magasin établi près de la Grue, sur le quai de la <i>Basse-Deûle</i> , et occupation du terrain environnant. . . . .	800 »	
Premier étage et quartier de derrière de la maison dont une partie est réservée pour le corps-de-garde de la <i>Housse</i> . . . . .	500 »	
(Bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 23 décembre 1855.)		
Rez-de-chaussée du bâtiment dit le poste du <i>Pont-Bruyant</i> , rue du <i>Molinel</i> . . . . .	110 »	
(Bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1er janvier 1858.)		
Sept petits bâtiments, situés à l'avancée des portes de la ville, tenus en bail de l'administration de la guerre et sous-loués à des employés de l'octroi. . . . .	210 »	
Cave située sous l'école communale de la rue de la <i>Deûle</i> . . . . .	160 »	
(Bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 15 février 1850.)		
Bâtiments et cours de l'ancien haras, y compris la maison portant le N° 11, rue des <i>Moulins-à-Chiens</i> . . . . .	1,100 »	
Logements établis dans la maison dite de la <i>Prévôté</i> , rue des <i>Fossés-Neufs</i> (produit éventuel) . . . . .	2,000 »	
Quatre petites maisons sises rue du <i>Guet</i> , et destinées à être incorporées dans l'abattoir. . . . .	571 »	
Terrain dépendant de la voie publique, situé à l'angle de la rue des <i>Vieux-Murs</i> et de celle des <i>Trois-Molettes</i> . . . . .	24 70	
(Délibération du 25 mai 1858.)		
08 578,71 . . . . .	A reporter. . . . .	8,300 70
02 408,188 . . . . .	A REPORTER. . . . .	224,894 20

REPORT. . . . .	224,894 20
Report. . . . .	8,300 70
Occupation de la pièce attenante à la <i>Salle des Concerts</i> , dans les bâtiments de l'académie de musique, par la société dite de <i>Sainte-Cécile</i> . . . . .	350 »
Terrains situés au lieu dit <i>Sainte-Hélène</i> , en la commune de Saint-André,	
SAVOIR :	
Parcelle appartenant à la ville, contre le pont du chemin de fer, et dont la superficie labourable est de 67 ares 76 centiares. . . . .	420 »
(Bail de 9 années, commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 1851.)	
Sous-location d'une partie des terrains tenus en bail de l'administration des hospices, pour 29 ans, commencés en 1850 et 1852. . . . .	3,044 »
(Adjudication des 31 octobre 1849 et 1 <sup>er</sup> octobre 1851.)	
Sous-location d'une portion du lot réservé par la ville pour le dépôt des vases provenant du curage des canaux intérieurs, y compris l'ilot loué en dernier lieu à la ville par les hospices et situé en amont du pont du chemin de fer. . . . .	400 »
(Délibération du 28 novembre 1856.)	
École de natation . . . . .	900 »
(Bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1 <sup>er</sup> mars 1852.)	
Loyer d'une portion de terrain militaire située contre l'École de nation et occupée par le concessionnaire de cet établissement. . . . .	150 »
Citernes et trou au fumier de l'abattoir . . . . .	170 »
(Bail du 20 février 1834, continué par tacite reconduction.)	
Maison qui fut fournie dans le temps par la ville pour concourir à l'œuvre du prêt gratuit fondé par BARTHOLOMÉ MASUREL, et qui est maintenant occupée par le Mont-de-Piété à intérêts . . . . .	3,800 »
(Délibération du 15 mai 1857.)	
Loyer d'une maison acquise par la ville, rue du Noir-Moreau, N <sup>o</sup> 10, et comprise dans le tracé du parvis de l'église Saint-Maurice . . . . .	337 50
A reporter . . . . .	17,872 20

A REPORTER. . . . . 224,894 20

REPORT. . . . .	224,894	20
Report. . . . .	17,872	20
Immeubles appartenant à l'ancienne commune de Mou- lins-Lille . . . . .	90	»
Idem à l'ancienne commune d'Esquermes. . . . .	180	»
Terrain loué pour servir de dépôt d'immondices, près le <i>Pont des Elites</i> , au faubourg de Fives . . . . .	100	»
Redevance à payer annuellement par les sieurs Ghes- quières et consors, pour la pose d'une conduite d'eau sous la rue <i>Sainte-Catherine</i> . . . . .	2	»
Idem par le sieur Faucompré, même rue . . . . .	1	»
Idem par le sieur Lammers, rue <i>du Magasin</i> . . . . .	2	»
Idem par le sieur Vanloqueren, place <i>de la Mairie</i> . . . . .	1	»
Idem par la dame veuve Crépy, rue <i>du Sec-Arembault</i> .	1	»
Idem par les sieurs Bernard frères, rues <i>Pont-à-Raines</i> , <i>Maugré</i> et de <i>Courtrai</i> , ensemble. . . . .	3	»
Idem par le sieur Delaplace, rue <i>Esquermoise</i> . . . . .	1	»
Idem par le sieur Rousseau, place <i>aux Bleuets</i> . . . . .	1	»
Idem par le sieur Rossignol, rue <i>de Roubaix</i> . . . . .	1	»
Idem par le sieur Desfontaines De Preux, rue <i>Esquer- moise</i> . . . . .	1	»
Idem par le sieur Platel-Malfait, rue <i>Saint-Sébastien</i> . .	10	»
Idem par les sieurs Delesalle-Desmedt et C°, pour l'em- placement d'un aqueduc construit dans la rue <i>de Jemmapes</i> , et servant à l'écoulement des eaux de leur fabrique . . .	10	»
Idem par le sieur Duchaufour, rue <i>de Paris</i> , pour l'em- placement d'une passerelle jetée sur le canal . . . . .	1	»
Idem par le sieur Decoster, rue <i>Basse</i> , pour l'emplace- ment d'un pont établi sur le canal <i>du Cirque</i> . . . . .	1	»
Idem par les sieurs Biencourt frères, rue <i>de la Baigne- rie</i> , pour une passerelle jetée sur le canal <i>de l'Arc</i> . . .	2	»
Idem par le sieur Démont, pour l'emplacement d'une pompe établie cour <i>Notre-Dame</i> . . . . .	1	»
A reporter. . . . .	18,281	20
A REPORTER . . . . .	224,894	20

REPORT . . . . .	224,894 20
Report . . . . .	18,281 20
Idem par le sieur Hazard, pour l'emplacement d'une fosse d'aisance construite sur le terrain communal, dans un passage conduisant au canal des Boucheries . . . . .	1 »
Idem par le sieur L. Bernard, rue des Prêtres, 5, pour pose de tuyaux de conduite d'eau. . . . .	1 »
Idem par le département, pour prise d'eau dans le canal <i>Syphon</i> . . . . .	2 »
Idem par le sieur Combaux, pour pose de tuyaux de conduite d'eau, rue Basse, 25. . . . .	1 »
Idem par le sieur Saint-Léger, pour l'emplacement d'un pont sur le canal du pont de Flandre. . . . .	2 »
<hr/>	<hr/>
TOTAL, . . . . .	18,288 20
<hr/>	<hr/>
15. Rentes immobilisées. . . . .	462 »
SAVOIR :	
Rente 4 1/2 p. % sur le grand-livre, provenant de biens communaux aliénés d'ancienne date . . . . .	322 »
Idem provenant du legs Baillon et affectée à des distributions de prix pour les élèves des écoles primaires communales . . . . .	36 »
Idem provenant de deux legs de 600 fr., chacun en capital, faits par M. Vanackère, au profit des écoles primaires et des salles d'asile communales. . . . .	43 »
Idem provenant d'un don fait sur les fonds de la souscription du monument Négrier, pour couvrir les frais d'entretien du tombeau de ce général, au cimetière de la ville (en deux coupons) . . . . .	21 »
Idem pour l'entretien d'une tombe au cimetière, provenant d'une donation de 1,000 fr., faite à la ville, par M <sup>me</sup> veuve Drut, environ . . . . . (Délibération du 16 août 1858.)	40 »
<hr/>	<hr/>
TOTAL, . . . . .	462 »
<hr/>	<hr/>
A REPORTER . . . . .	225,356 20

	REPORT. . . . .	225,356 20
16. Droits de pesage et de mesurage . . . . .		4,300 »
(Recette éventuelle calculée d'après le produit moyen des trois dernières années.)		
17. Octroi. — Produit brut en taxes principales . . . . .		1,360,000 »
La recette moyenne des années 1855, 1856 et 1857, s'est élevée, pour la ville de Lille, à la somme de 910,000 fr. qui devra s'augmenter d'environ 80,000 fr. par suite de la mise en vigueur du nouveau tarif prenant cours au 1 <sup>er</sup> janvier 1859; ce qui donne, en raison du chiffre de la population de l'ancienne ville, une capititation de 12 fr. 50 qui, appliquée au nombre d'habitants des ci-devant communes de Wazemmes, Esquermes et Moulins-Lille, doit produire un supplément d'environ 370,000 fr.		
17 bis. Octroi de la banlieue. . . . .		50,000 »
18. Location des places aux halles, foires et marchés. . . . .		50,465 »
SAVOIR :		
Foire du 26 août, déduction faite des frais d'éclairage, de police, etc . . . . .	4,300	»
(Recette moyenne des trois dernières années.)		
Marché au beurre et aux œufs, de la place du Château, adjugé avec celui dit de St-Nicolas pour la vente du gibier et de la volaille . . . . .	3,650	»
Marché établi, place de la Housse, pour la vente du beurre et des œufs . . . . .	185	»
Marchés aux légumes établis sur la Grand'-Place, sur celles de la Housse, de Saint-André, des marchés au Verjus, et Saint-Nicolas et des Ponts-de-Comines . . . . .	10,300	»
Marché aux fleurs, place du Théâtre . . . . .	320	»
Marchés à la friperie, qui se tiennent le dimanche place du Château, dans la halle centrale du marché Saint-Nicolas, et sur la place Wicar. . . . .	1,490	»
(La perception des droits de place concernant les cinq articles qui précèdent, a été adjugée le 47 décembre 1849, pour 3, 6 ou 9 années à commencer du 1 <sup>er</sup> janvier 1850.)		
Marchés à la friperie et objets divers, qui se tiennent les mercredis et samedis, tant sur la Grand'-Place que dans la rue du Marché-au-Fromage et sur la place du Théâtre. . . . .	3,475	»
(Suivant bail de trois années commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 1856.)		
A reporter. . . . .	23,720	»
A REPORTER. . . . .	1,690,121	20

REPORT. . . . . 1,690,121 20

Report. . . . . 23,720 »

En délibérant sur la fixation du budget de 1858, le Conseil municipal avait émis le vœu que la recette qui fait l'objet de ce paragraphe fut annulée et qu'on s'abstint en conséquence de renouveler le bail, attendu l'aspect désagréable que donne à la *Grand'-Place* l'étalage des marchandises de rebut exposées en vente, soit sur le pavé, soit dans de misérables échoppes.

Bien qu'elle soit toute disposée à donner suite à cette résolution, l'Administration municipale propose d'ajourner la mesure jusqu'à ce que l'agrandissement de la ville permette de disposer d'autres emplacements pour y transférer ledit marché. On éviterait ainsi de jeter la perturbation dans l'existence de nombreuses familles pour lesquelles il serait à peu près impossible de suppléer aux ressources qui leur feraient défaut au commencement de l'hiver, et l'on conserverait un élément de revenu qui n'est pas à dédaigner dans un moment où la ville aura tant de dépenses à faire. On pourrait du reste insérer dans le nouveau cahier de charges, pour l'adjudication prochaine, une clause qui laissât à l'administration la faculté de supprimer le marché après une ou deux années sans indemnité aucune.

Marché aux fruits, place du Concert . . . . . 1,050 »

(Suivant bail de trois années, commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1856.)

Marché Saint-Nicolas, étaux de boucherie et galerie marchande, non compris le cabaret dit le *Caverniau*, dont le loyer figure à l'article 14 . . . . . 2,345 »

(Suivant bail de trois années, commencé le 1<sup>er</sup> avril 1857.)

Étaux du marché au Poisson . . . . . 5,800 »

(Prévision établie d'après les résultats de l'adjudication dernière.)

Droits de place pour la vente et l'emmagasinage des grains à la Halle . . . . . 11,300 »

Droits de place au marché aux bestiaux. . . . . 5,800 »

(Les chiffres des deux derniers paragraphes représentent la moyenne de la recette effective des années 1855, 1856 et 1857.)

Droits de place au marché établi dans la cour de la *Nouvelle-Aventure* et sur le *Champ de Foire* de l'ancienne commune de *Wazemmes*. . . . . 450 »

TOTAL. . . . . 50,465 »

A REPORTER. . . . .

1,690,121 20

	REPORT. . . . .	1,690,121 20
19. Recette brute des droits de magasinage et de manutention à l'entrepôt des sucres indigènes. . . . .	60,000 "	
	Ce produit s'est élevé, dans le cours des douze derniers mois, à la somme de 110,600 fr.; mais il paraît prudent de ne pas compter, pour 1859, sur des résultats qui doivent être considérés comme exceptionnels.	
	Le montant des frais de régie figure au chapitre des dépenses ordinaires, pour une somme de 15,000 francs.	
20. Droits de place à l'abattoir . . . . .	70,000 "	
	Cette recette, qui s'est élevée en 1857, à la somme de 54,300 fr., est présumée devoir s'accroître de 15 à 16,000 fr. par suite de l'application des taxes locales de la ville aux trois communes annexées.	
21. Droits de séjour dans les étables, dus pour les bestiaux non encore soumis à la taxe d'abattoir. . . . .	300 "	
22. Location des fendoirs de suif, des triperies et du hangar aux cuirs. . . . .	2,000 "	
	La recette a été d'environ 3,500 fr. en 1857. La diminution prévue ici est motivée sur la nécessité où l'on va se trouver de supprimer la fonte des suifs dans l'abattoir, pour convertir les locaux en échaudoirs, de manière à satisfaire aux besoins nouveaux de la boucherie.	
23. Droits de place dus pour les marchandises, matériaux et objets divers déposés sur certaines parties de la voie publique, y compris 2,000 fr. portés en prévision pour le produit des locations au port Vauban. . . . .	5,400 "	
24. Droits de stationnement des bateaux dans les canaux de la ville et dans ceux de la partie recemment annexée. . . . .	14,300 "	
25. Concessions de terrain pour sépultures particulières dans les cinq cimetières de la ville, y compris ceux des communes annexées . . . . .	16,400 "	
26. Expéditions des actes de l'état-civil, y compris l'augmentation à provenir de l'application aux communes annexées d'un nouveau tarif dont les chiffres doivent être en rapport avec la population totale. . . . .	600 "	
27. Intérêts des fonds déposés à la caisse de service du Trésor public. . . . .	30,000 "	
	Cet article de recette qui figure dans les derniers comptes pour environ 10,000 fr., devra être au moins triplé en 1859 par suite de l'encaissement des à-comptes sur la réalisation de l'emprunt de 15,000,000 fr.	
28. Indemnités accordées par le gouvernement pour frais d'enrôlements volontaires . . . . .	300 "	
	A REPORTER. . . . .	1,889,421 20

	REPORT. . . . .	1,889,421 20
« <i>Produit de la vente des marchandises placées à l'entrepôt d'octroi et non réclamées dans les délais prescrits par les règlements. . . . .</i>		» »
Article passé à la 3 <sup>me</sup> partie du compte sous le titre : <i>Comptabilité hors Budgets</i> , conformément aux instructions ministérielles.		
« <i>Consignations faites par les métayers de la ville, pour la garantie des droits d'octroi sur les bestiaux nourris dans leurs étables . . . . .</i>		» »
Passé à la 3 <sup>me</sup> partie du compte comme l'article précédent.		
29. <i>Loyer des deux grues établies sur le quai de la Basse-Deûle . . . . .</i>	800	»
30. <i>Allocation départementale pour concourir aux frais d'entretien de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie . . . . .</i>	5,500	»
31. <i>Produit des inscriptions à payer par les élèves de ladite école. . . . .</i> (La recette effective de 1857 s'est élevée à 8,755 francs.)	8,700	»
32. <i>Droits d'examen des officiers de santé, pharmaciens de 2<sup>me</sup> classe et herboristes, conformément aux dispositions du décret impérial du 22 août 1854 . . . . .</i> (La recette effective de 1857, s'est élevée à 1,438 francs.)	1,400	»
33. <i>Prix des portions de terrains dépendantes de la voie publique que la rectification des alignements fait entrer dans les propriétés privées. . . . .</i> (Recette éventuelle.)	1,000	»
Il ne peut plus être question des concessions de terrains situés le long des canaux, le Conseil municipal ayant décidé que ces sortes d'aliénations se feraient désormais à titre gratuit pour engager les riverains à se charger des frais de couverture des cours d'eau.		
34. <i>Recette des droits de dépôt et des frais de manutention au magasin général de marchandises institué en vertu du décret du 2 avril 1848. . . . .</i> (Produit éventuel qui s'est élevé en 1857 à 880 francs.)	800	»
35. <i>Idem pour les spiritueux déposés dans les magasins annexes construits sur le terrain de l'ancien Béguinage . . . . .</i>	2,000	»
Le produit de ces droits de dépôt s'est élevé en 1857 à 5,217 fr., et dépassera ce chiffre en 1858 ; mais d'après la réaction défavorable qu'à subie depuis un an, la distillation des alcools de betteraves, il y a lieu de compter sur une réduction notable dans le nombre des futs qu'on entreposera en 1859.		
36. <i>Indemnités à recevoir de divers pour exonération des frais d'entretien du pavé des rues au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers . . . . .</i> (Par prévision et sauf décompte. La recette effective a été de 1,292 fr. en 1857.)	1,200	»
A REPORTER . . . . .	1,910,821 20	

	REPORT. . . . .	1,910,821 20
37. Montant des contingents assignés par arrêté préfectoral du 15 septembre 1852 à diverses communes de l'arrondissement de Lille, pour l'indemnité de logement du second pasteur protestant . . . . .	291 »	
La diminution de 209 fr. que présente le chiffre de cette recette sur celui de l'année précédente, provient de la suppression des contingents assignés aux communes de <i>Wazemmes, Moulins-Lille et Fives</i> .		
38. Subvention accordée par le Gouvernement à l'école de musique, succursale du Conservatoire Impérial de Paris . . . . .	4,000 »	
39. Rétributions à payer pour l'usage de l'établissement des bains et laverie à prix réduits établi cour Cysoing. . . . .	6,300 »	
SAVOIR :		
1° Produit des bains à raison de 30 centimes. . . . .	6,200 »	
La recette s'est élevée à 4,200 fr. environ en 1857;		
Il y a lieu de compter sur une augmentation d'au moins 2,000 fr. en 1859 par suite de l'addition de douze nouveaux cabinets de bains;		
2° Perception relative au lavage du linge. . . . .	100 »	
(Elle n'a donné que 120 francs en 1857.)		
TOTAL, . . . . .	6,300 »	
40. Recette du droit à percevoir pour l'usage du dépotoir des spiritueux, y compris le montant des primes d'assurance contre l'incendie . . . . .	2,000 »	
Bien que cet établissement ait donné un produit brut de 22,330 fr. en 1857, il ne paraît pas prudent de compter sur plus de 2,000 fr. pour 1859, en raison des chances défavorables qui pèsent sur l'industrie des spiritueux.		
41. Redevance à payer pour le dépôt des marques de fabrique au greffe du Conseil des prud'hommes . . . . .	90 »	
(Produit éventuel qui s'est élevé à 89 francs en 1857.)		
Total des recettes ordinaires. . . . .	1,923,502 20	

CHAPITRE II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

42. Taxes additionnelles à l'Octroi . . . . .	220,000	»
Evaluation établie sur les mêmes bases que celle du produit brut des taxes principales, art. 17.		
43. Produit des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes de la ville de Lille et des communes annexées . . . . .	139,089	»
SAVOIR :		
Pour Lille, 10 centimes . . . . .	116,200	»
Pour Wazemmes, 10 centimes . . . . .	14,910	»
Pour Moulins-Lille, 4 centimes . . . . .	2,556	»
Pour Fives et Saint-Maurice, 13 centimes . . . . .	5,423	»
TOTAL . . . . .	139,089	»
44. Frais de perception imposés en sus des centimes additionnels ci-dessus mentionnés . . . . .	4,173	»
45. Cinquième et dernière annuité du prêt de 15,000 francs fait en 1853 au corps des Sapeurs-Pompiers pour couvrir les frais de son habillement . . . . .	3,000	»
46. Réalisation d'une partie de l'emprunt à contracter pour l'agrandissement de la ville . . . . .	3,000,000	»
Total des recettes extraordinaires . . . . .	3,366,262	»

RÉCAPITULATION.

Recettes ordinaires . . . . .	1,923,502	20
Recettes extraordinaires . . . . .	3,366,262	»
Total général des Recettes . . . . .	5,289,764	20

## TITRE II. — DÉPENSES.

### CHAPITRE I<sup>er</sup> — DÉPENSES ORDINAIRES.

#### § 1<sup>er</sup> FRAIS D'ADMINISTRATION.

1. Frais de bureau et traitements des employés de la Mairie, calculés à raison de 50 centimes par habitant, conformément à la loi du 17 germinal an XI . . . . .	56,560 »
2. Emploi en frais d'impressions et en gratifications aux employés de la Mairie, des indemnités accordées par le Ministre de la Guerre pour les actes d'enrôlements volontaires, environ . . . . .	300 »
3. Timbre du livre-journal du Receveur municipal; expéditions des listes électorales; impression des budgets, comptes, rapports de commissions et autres documents sortant de la catégorie des travaux courants. . . . .	1,600 »
Augmentation de 400 fr. sur l'article correspondant du précédent budget, calculée d'après l'accroissement de population.	
4. Timbre et fourniture des registres de l'Etat-Civil. . . . .	6,000 »
(Même observation qu'à l'article qui précède.)	
5. Traitement de l'archiviste . . . . .	1,200 »
6. Remises du Receveur municipal (sauf décompte) calculées d'après les bases posées dans l'ordonnance du 17 avril 1839, sans réduction, et en tenant compte du supplément que doit produire pendant quelques années, à partir de 1859, l'emploi des fonds de l'emprunt. . . . .	16,000 »
7. Traitement de l'architecte de la ville et des autres employés du service des travaux publics ainsi que de celui de la voirie. . . . .	24,200 »

#### SAVOIR :

Un architecte en chef. . . . .	6,000 »
--------------------------------	---------

Augmentation de 1,000 fr., motivée par le surcroit d'importance que ses fonctions vont acquérir en conséquence de l'agrandissement de la ville.

*A reporter. . . . . 6,000 »*

*A REPORTER. . . . . 105,860 »*

REPORT. . . . .	105,860	»
Report. . . . .	6,000	»
	2,000	»
	1,500	»
	3,500	»
	4,000	»
	3,000	»
	3,600	»
	1,400	»
	750	»
	4,450	»
TOTAL, . . . . .	24,200	»

Dans la fixation du chiffre de ces divers traitements, on a dû tenir compte de l'obligation rigoureusement imposée aux employés du bureau des travaux communaux de consacrer tout leur temps au service de la ville, même en dehors des heures ordinaires quand les circonstances l'exigent, et de s'abstenir de toute autre besogne analogue, soit pour d'autres communes, soit pour des établissements publics, soit pour les particuliers.

A REPORTER. . . . .

105,860

REPORT. . . . . 105,860 »

L'accroissement de dépense que présentent les prévisions qui précédent sur les crédits portés au budget de 1858, ne constitue pas, entièrement du moins, une charge nouvelle pour la ville, attendu que jusqu'ici, la direction et la surveillance des travaux publics dans les communes annexées étaient rémunérées sous forme d'honoraires payés à des architectes et agents divers. Il n'est pas certain, du reste, que le personnel, organisé comme l'indiquent les explications données dans le présent article, sera suffisant pour répondre aux besoins du service dans les conditions nouvelles qui vont se produire. Le crédit ci-dessus fixé n'est proposé qu'à titre d'essai.

8. Nettoiemment des urinoirs . . . . .	1,000 »
(Abonnement avec un entrepreneur pour les appareils qui existaient dans la ville avant l'agrandissement.)	
9. Traitement des médecins chargés de la constatation des naissances et des décès. . . . .	3,650 »

SAVOIR :

Pour les cinq docteurs chargés de ce service à l'intérieur des anciens remparts . . . . .	2,500 »
Pour celui à qui est confié le service de l'ancienne commune de <i>Wazemmes</i> , avec augmentation de 300 fr., en raison de ce qu'on ajoute à ses obligations celle de constater les naissances et de visiter les asiles pour l'enfance. . . . .	500 »
Idem pour l'ancienne commune d' <i>Esquermes</i> , sans changements dans les devoirs non plus que dans les émoluments du médecin . . . . .	150 »
Idem pour l'ancienne commune de <i>Moulins-Lille</i> , avec augmentation de 100 fr., motivée sur ce que l'on impose au médecin de nouvelles obligations à remplir . . . . .	300 »
Idem pour les faubourgs de <i>Fives</i> et de <i>Saint-Maurice</i> , avec augmentation de 130 fr., motivée par l'addition de deux nouvelles branches de service . . . . .	200 »
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>3,650 »</b>

10. Indemnité accordée à titre d'encouragement aux médecins vaccinateurs des cinq communes réunies (dont 300 fr. applicables aux territoires récemment annexés)	800 »
11. Traitement de l'inspecteur chargé de surveiller l'entretien du cimetière communal et l'exécution du règlement, y compris son habillement . . . . .	1,300 »
Augmentation de 175 fr., motivée par l'accroissement d'importance que va acquérir cet établissement communal, par suite de la suppression prochaine de l'ancien cimetière de <i>Fives</i> .)	

A REPORTER. . . . . 112,610 »

	REPORT. . . . .	112,610	»
12. Vacations aux experts du marché aux grains et frais divers relatifs à l'établissement de la mercuriale . . . . .		1,150	»
13. Frais de la pesée annuelle des grains pour la fixation de la taxe du pain . . . . .		200	»
14. Frais de la recette des divers droits de place perçus par voie de régie, y compris le service de la halle aux grains . . . . .		4,400	»
	SAVOIR :		
Traitements de l'employé chargé de ce service à l'intérieur des remparts . . . . .		1,200	»
Idem de l'agent qui opère les perceptions analogues dans l'ancienne commune de <i>Wazemmes</i> , pour le marché public et le champ de foire . . . . .		200	»
	TOTAL. . . . .	1,400	»
15. Frais du Conseil des prud'hommes . . . . .		2,040	»
	SAVOIR :		
Traitements du greffier, y compris les 200 fr. alloués par délibération du 20 décembre 1848 pour exonérer les justiciables des frais d'assiguation . . . . .		1,200	»
Gages du garçon de bureau . . . . .		600	»
Frais de bureau et chauffage . . . . .		240	»
	TOTAL. . . . .	2,040	»
16. Frais de perception de l'octroi . . . . .		168,465	»
L'extension considérable que va recevoir le rayon de l'octroi par suite de l'agrandissement de la ville nécessite la création de plusieurs bureaux de perception en plus et de nombreux postes de surveillance répartis sur toute l'étendue des nouvelles limites de la place jusqu'à l'achèvement des fortifications à construire, limites qui se trouveront complètement ouvertes pendant assez longtemps entre l'extrémité de l'ancienne commune de <i>Moulins-Lille</i> vers <i>Fives</i> et le pont de <i>Canteleu</i> sur la route de <i>Dunkerque</i> . Cette situation provisoire, qui peut durer huit ou dix ans, exige que le personnel de l'octroi soit augmenté d'au moins 47 employés de divers grades, dont la nomination entraînera une augmentation de dépense d'environ 50,000 fr., dépassant de 24,000 fr. le montant actuel des frais de perception des communes annexées, non compris celle de			
	A REPORTER. . . . .	285,865	»

REPORT. . . . . 285,865 »

*Fives*, dont l'octroi conserve son tarif et son organisation actuels; mais il faut considérer que le taux peu élevé des taxes locales dans ces communes n'offrait pas, à beaucoup près, autant d'appât à la fraude que le tarif de la ville qui va être appliqué à toute l'agglomération, et que, conséquemment, il est indispensable d'organiser une surveillance plus efficace pour garantir les intérêts des finances municipales, en assurant la perception intégrale des droits.

Le personnel de l'octroi des communes de *Lille*, *Wazemmes*, *Moulins-Lille* et *Esquermes*, se composait de 121 employés; ce nombre serait porté à 150, suivant le cadre établi comme suit,

SAVOIR :

1° Le préposé en chef, directeur du service de l'octroi de Lille et de celui de la banlieue. . . . . 4,500 »

Ce traitement figurait dans le précédent budget pour 6,000 fr. Lorsque l'ancien préposé en chef fut admis à la retraite, les émoluments du nouveau titulaire subirent provisoirement une réduction de 1,500 fr., sauf à recevoir, après l'organisation du nouveau service, une augmentation en rapport avec l'importance de l'emploi.

2° Le Receveur du bureau central . . . . . 2,500 »

Le traitement de ce comptable, qui était resté fixé pendant bon nombre d'années au chiffre de 3,000 fr., fut réduit à 2,200 fr. en 1856 lors du remplacement de l'ancien titulaire. Il paraît juste de le relever aujourd'hui de 300 fr., en raison de l'accroissement de besogne et de responsabilité qui va incomber au comptable en exercice, par suite de l'annexion de plusieurs communes considérables et de la tenue d'écritures spéciales pour l'octroi de la banlieue.

3° Le contrôleur de comptabilité . . . . . 2,000 »

4° Trois contrôleurs, à 1,800 fr. . . . . 5,400 »

5° Quatre receveurs de 1<sup>re</sup> classe, à 1,600 fr. . . . . 6,400 »

6° Cinq id. de 2<sup>e</sup> classe; à 1,400 fr. . . . . 7,000 »

7° Six id. de 3<sup>e</sup> classe, à 1,200 fr. . . . . 7,200 »

8° Le chef de la brigade ambulante. . . . . 1,350 »

9° Trois commis aux écritures, à 1,300 fr. . . . . 3,900 »

10° Deux vérificateurs de 1<sup>re</sup> classe, à 1,300 fr. . . . . 2,600 »

*A reporter* . . . . . 42,850 »

A REPORTER. . . . . 285,865 »

REPORT. . . . .	285,865	»
Report. . . . .	42,850	»
11° Trois vérificateurs de 2 <sup>e</sup> classe, à 1,150 fr. . . . .	3,450	»
12° Un comptable ambulant. . . . .	1,150	»
13° Un receveur-adjoint. . . . .	1,050	»
14° Un garde-magasin . . . . .	1,025	»
15° Un receveur-adjoint à l'abattoir. . . . .	1,050	»
16° Un préposé aux recettes. . . . .	1,000	»
17° Six brigadiers, à 1,025 fr. . . . .	6,150	»
18° Trente-six préposés de 1 <sup>re</sup> classe, à 950 fr. . . . .	34,200	»
19° Trente-sept » de 2 <sup>me</sup> classe, à 900 fr. . . . .	33,300	»
20° Trente-six » de 3 <sup>me</sup> classe, à 850 fr. . . . .	30,600	»
21° Haute paie à la brigade ambulante et indemnité de logement à son chef . . . . .	2,140	»
22° Frais de matériel, impressions, entretien et réparations des postes et bureaux. . . . .	8,200	»
23° Loyer des corps-de-garde servant de bureaux aux portes de la ville, au nombre de 29, y compris les nouveaux postes à créer; par prévision . . . . .	1,800	»
24° Secours extraordinaires aux employés, gratifications, menus frais, etc . . . . .	500	»
TOTAL. . . . .	168,465	»
16 bis. Octroi de la banlieue, faubourgs de Saint-Maurice, de Fives, des Moulins, d'Esquermes et de Canteleu . . . . .	7,800	»
SAVOIR :		
Pour deux receveurs de 3 <sup>e</sup> classe, à 1,200 francs . . . . .	2,400	»
Idem un préposé aux recettes. . . . .	1,000	»
Idem deux préposés de 2 <sup>e</sup> classe, à 900 francs. . . . .	1,800	»
Idem deux préposés de 3 <sup>e</sup> classe, à 850 francs. . . . .	1,700	»
Frais de bureau, impressions et dépenses diverses. . . . .	900	»
TOTAL. . . . .	7,800	»
A REPORTER. . . . .	293,665	»

	REPORT. . . . .	293,665 »
17. Dépenses de police à la disposition du Préfet, en exécution de la loi du 5 mai 1855.		100,910 »
SAVOIR :		
1° Traitement du commissaire central. . . . .	4,000 »	
2° id. des six commissaires de police de <i>Lille</i> , à 3,000 fr. chacun, déduction faite du contingent de 450 fr., payé par les communes rurales du canton ouest.	17,550 »	
3° Frais de bureau des sept commissaires . . . . .	4,400 »	
4° Traitement et frais de bureau du commissaire de police de <i>Wazemmes</i> et d' <i>Esquerme</i> s. . . . .	2,200 »	
5° Traitement du commissaire de <i>Moulins-Lille</i> . . . .	1,800 »	
6° Id. de celui de <i>Fives</i> . . . . .	1,365 »	
7° Id. de deux employés du bureau central, y compris l'allocation de 100 fr. accordée à celui qui sert d'interprète pour la langue flamande . . . . .	2,400 »	
8° Frais de bureau. . . . .	1,000 »	
9° Traitement des secrétaires attachés aux six commissariats de police de <i>Lille</i> , à raison de 980 fr. chacun.	5,880 »	
10° Traitement de deux inspecteurs, à 1,400. . . . .	2,800 »	
11° Id. d'un brigadier pour le service de sûreté. . . . .	1,430 »	
Id. de six agents non pourvus d'uniformes, à 1,030 fr. . . . .	6,480 »	
12° Id. de cinq brigadiers, à 980 fr. . . . .	4,900 »	
Id. de cinq sous-brigadiers, à 905 fr. . . . .	4,525 »	
id. de dix-neuf sergents de ville, à 880 fr. . . . .	16,720 »	
13° Habillement de l'un des deux inspecteurs et de 35 brigadiers, sous-brigadiers et sergents de ville . . . . .	4,635 »	
14° Agents de police de <i>Wazemmes</i> , au nombre de quatre, et service de nuit . . . . .	3,875 »	
Un garde-champêtre. . . . .	725 »	
Leur habillement . . . . .	800 »	
15° Traitement de l'agent de police et des gardes-champêtres de <i>Moulins-Lille</i> , au nombre de deux . . . . .	2,100 »	
Leur habillement . . . . .	225 »	
16° Traitement des gardes-champêtres d' <i>Esquerme</i> s, au nombre de deux. . . . .	1,400 »	
<i>A reporter . . . . .</i>		90,610 »
<i>A REPORTER. . . . .</i>		394,575 »

	REPORT . . . . .	394,575 »
« 600,802	Report . . . . .	90,610 »
« 010,001		
Leur habillement . . . . .	150 »	
17° Traitement de l'agent de police et des gardes-cham- pêtres de Fives . . . . .	1,800 »	
Leur habillement . . . . .	250 »	
18° Gratifications aux sergents de ville et agents de la brigade de sûreté, y compris l'indemnité accordée pour le service du théâtre . . . . .	1,400 »	
19° Solde des gardes auxiliaires employés à la surveil- lance de nuit. . . . .	3,700 »	
20° Fonds applicable aux mesures de sûreté publique et menues dépenses relatives au transport des blessés, ma- lades et suicidés; aux levées de cadavres; aux inhumations d'inconnus; aux secours à des étrangers qui ne pourraient quitter la ville faute de ressources; à la surveillance spéciale des maisons de débauche; à la remise gratuite des livrets aux jeunes ouvriers; aux voyages judiciaires sur délégation, etc. . . . .	1,200 »	
21° Traitement des médecins chargés de la visite sanitaire des prostituées . . . . .	1,800 »	
	TOTAL . . . . .	100,910 »
	SAVOIR . . . . .	
1° Solde des gardes auxiliaires employés à divers ser- vices communaux . . . . .	1,000 »	
On avait reconnu déjà l'insuffisance du crédit de 500 f. porté au budget précédent.		
	A Reporter . . . . .	1,000 »
« 000,1		
« 010,00		
« 678,400		
	A REPORTER . . . . .	399,975 »

	REPORT. . . . .	399,975 »
	Report. . . . .	1,000 »
19.	L'agrandissement de la ville rend plus nécessaire encore l'élévation de ce crédit au chiffre ci-dessus proposé.	
	2° Gratifications aux sergents de ville et agents de police . . . . .	400 »
	3° Fonds applicable aux mesures de sûreté publique et à des secours extraordinaires. . . . .	4,000 »
	L'augmentation du crédit alloué dans les budgets précédents est suffisamment justifiée par l'accroissement de la population sur laquelle le maire est appelé aujourd'hui à étendre sa surveillance et dont il devra secourir les misères pressantes dans des cas exceptionnels.	
	Les budgets des autres grandes villes de l'Empire contiennent généralement, pour ce genre de besoins, des allocations beaucoup plus larges encore.	
	TOTAL. . . . .	5,400 »
20.	Traitemenent de l'expert chargé de la vérification du poisson et des autres comestibles dans l'intérêt de la salubrité publique . . . . .	1,000 »
	Cet agent jouissait précédemment d'une rémunération annuelle de 600 fr. qu'il est indispensable d'augmenter dans une notable proportion, si l'on veut lui faire étendre son utile surveillance aux communes qui viennent d'être annexées à la ville.	
20.	Frais de régie de l'abattoir . . . . .	4,300 »
	SAVOIR :	
	Traitemenent du Directeur . . . . .	1,200 »
	Id. du médecin vétérinaire, inspecteur de salubrité pour l'abattoir et les marchés aux bestiaux ainsi qu'à la viande . . . . .	800 »
	Traitemenent d'un concierge chargé de faire fonctionner la machine à vapeur pour distribuer de l'eau dans les diverses parties de l'établissement. . . . .	800 »
	Combustible employé à l'alimentation de la machine et frais d'entretien . . . . .	1,500 »
	TOTAL. . . . .	4,300 »
	A REPORTER. . . . .	405,275 »

	REPORT. . . . .	405,275 »
21. <i>Frais de la recette du droit de pesage et de mesurage.</i> . . . . .		2,300
SAVOIR :		
Traitement du receveur du poids public chargé en même temps de la recette des droits de pesage sur les marchés au beurre, aux fruits et aux grains. . . . .	700 »	
Traitement du peseur . . . . .	300 »	
Entretien du matériel et frais de bureau. . . . .	200 »	
Traitement du receveur au bureau de pesage du charbon fossile . . . . .	800 »	
Remise supplémentaire éventuelle accordée au même et calculée à raison de 20 p. % sur le produit net qui se verse à la caisse municipale (sauf décompte). . . . .	150 »	
Entretien du matériel et fournitures de bureau . . . . .	50 »	
Indemnité éventuelle au préposé chargé du mesurage des étoffes et de la recette du droit, à raison de 50 p. % du produit, environ. . . . .	50 »	
Entretien du matériel et fourniture du plomb pour les estampilles . . . . .	50 »	
TOTAL. . . . .	2,300 »	
22. <i>Gages du préposé à la manœuvre du sas éclusé du pont de Flandre.</i> . . . . .		200 »
23. <i>Id. des quatre guetteurs chargés de sonner la cloche d'alarme en cas d'incendie.</i>		1,344 »
24. <i>Indemnité aux employés des contributions indirectes pour exercice chez les brasseurs, distillateurs et entrepositaires de boissons</i> . . . . .		10,000 »
25. <i>Emploi de la taxation allouée par la régie des contributions indirectes aux préposés de l'octroi, pour la recette du droit d'entrée perçu au profit du Trésor sur les boissons</i> . . . . .		2,300 »
(Voir l'article 15 du chapitre des recettes ordinaires.)		
26. <i>Emploi en gratifications aux mêmes préposés, de la portion des saisies et amendes revenant à la ville.</i> . . . . .		2,500 »
(Voir l'article 9 du chapitre des recettes ordinaires.)		
27. <i>Traitement du concierge de la propriété communale dite la Prévôté</i> . . . . .		120 »
A REPORTER . . . . .		424,039

REPORT . . . . .

424,039 »



28. *Frais de régie de l'entrepôt des sucres indigènes, y compris les salaires des ouvriers employés aux diverses manutentions. . . . .*

SAVOIR :

Traitements fixe du receveur buraliste de la régie chargé en même temps du recouvrement des droits de magasinage pour le compte de la ville. . . . . 800 »

Traitements du garde-magasin, agent de la ville. . . . . 1,200 »

Ces deux employés ont touché, depuis quelques années, des allocations supplémentaires motivées par le mouvement extraordinaire qui s'était produit à l'entrepôt.

Traitements d'un commis aux écritures, attaché accidentellement au bureau de l'agent municipal qui remplit en même temps les fonctions de directeur du magasin général de marchandises. . . . . 700 »

Salaire des ouvriers occupés au travail des manutentions diverses . . . . . 11,900 »

Frais de bureau, chauffage, éclairage, etc. . . . . 100 »

Traitements du concierge. . . . . 300 »

**TOTAL . . . . . 15,000 »**

29. *Frais de régie du magasin général de marchandises, créé en vertu du décret du 2 avril 1848, lequel comprend le dépôt de spiritueux établi sur l'emplacement de l'ancien Béguinage. . . . .*

SAVOIR :

Supplément de traitement accordé au garde-magasin de l'entrepôt des sucres, qui remplit en même temps les fonctions de directeur du magasin de dépôt. . . . . 400 »

Traitements d'un employé d'octroi, chargé de la garde des magasins de spiritueux ainsi que de la recette des droits de magasinage et de dépôtage . . . . . 1,200 »

Salaire d'un ouvrier pour travailler aux manutentions dans les magasins de dépôt ainsi qu'au dépotoir, et menus frais. . . . . 1,050 »

Assurance des marchandises . . . . . 1,000 »

**TOTAL . . . . . 3,650 »**

DOT Les changements survenus depuis l'année dernière dans la distillerie

A REPORTER . . . . .

442,689 »

REPORT. . . . . 442,689 »

et le commerce des alcools ont notablement diminué l'importance de cet établissement et donnent lieu de craindre qu'il ne devienne inutile ; c'est pourquoi l'on propose de réduire provisoirement les frais du personnel de 850 fr.

*Frais de régie du dépotoir. . . . .*

Il y a lieu de compter, d'après les observations consignées dans le précédent article, que le service du dépotoir, notablement réduit, n'exigera plus à l'avenir l'emploi d'un personnel spécial.

30. *Frais de régie de l'établissement du laveoir public et des bain à prix réduit. . . . .*

SAVOIR :

Personnel.	Traitemen	du directeur. . . . .	1,000	»	6,600	»
	Idem	du baigneur et de la baigneuse. . . . .	1,200	»		
	Augmentatio	n justifiée par celle du nombre des cabinets de bains, qui va presque doubler la besogne.				
	Traitemen	du chauffeur. . . . .	900	»		
	Idem	du préposé au séchage du linge, utilisé entre-temps pour une autre partie du service . . . . .	750	»		
	Charbon	fossile nécessaire à l'alimentation de la machine à vapeur et du calorifère, et ingrédients pour le coulage du linge en commun. . . . .	2,400	»		
	Eclairage	et chauffage des employés . . . . .	150	»		
	Frais de bureau, entretien du linge, huile, graisse et autres menues dépenses. . . . .		200	»		
					TOTAL. . . . .	6,600 »

31. *Emploi des frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions directes, et dont le produit figure au chapitre des recettes ordinaires (article 6) . . . . .*

3,735 »

32. *Indemnités allouées, suivant une décision ministérielle, (à raison de 18 centimes par chaque article du rôle), au directeur et aux percepteurs des contributions directes pour leur concours respectif dans le recouvrement de la taxe municipale sur les chiens . . . . .*

700 »

A REPORTER . . . . .

453,724 »

	REPORT. . . . .	453,724 »
33. Indemnité au receveur municipal pour le surcroit de travail et de responsabilité que lui occasionne le recouvrement de ladite taxe, à raison de 2 p. <sup>o</sup> l. sur le produit évalué à 20,500 fr. . . . .	440 »	
	TOTAL DU § I <sup>e</sup> . . . . .	454,134 »
§ II. — CHARGES ET ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX; DÉPENSES RELATIVES A LA SURETÉ ET A LA SALUBRITÉ; GRANDE ET PETITE VOIRIES.		
34. Contributions des biens communaux et taxe représentative des droits de transmission entre-vifs et par décès, dont 140 francs applicables aux communes annexées.	5,140 »	
35. Assurances contre l'incendie . . . . .	8,740 »	
	SAVOIR :	
Pour la salle de spectacle . . . . .	6,000 »	
Prime calculée sur un nombre de représentations supérieur à 180.		
Pour les propriétés diverses et leur mobilier, y compris une somme de 340 fr. afférente aux communes annexées.	1,940 »	
Pour les livres de la bibliothèque communale, ainsi que les collections scientifiques, artistiques ethnographiques, et technologiques, renfermées dans les musées . . . . .	800 »	
	TOTAL. . . . .	8,740 »
36. Entretien des horloges publiques . . . . .	1,600 »	
Augmentation de 600 fr. portant sur les horloges des communes annexées.		
37. Entretien des propriétés communales, en y comprenant celles des communes annexées . . . . .	30,000 »	
Augmentation de 10,000 fr., motivée par les besoins toujours croissants de ce service en raison de la création successive de plusieurs établissements publics nouveaux.		
38. Entretien des promenades publiques, y compris 60 francs qui figuraient au budget de l'ancienne commune de Fives . . . . .	2,660 »	
39. Entretien des aqueducs, ponts, quais et pompes publiques . . . . .	8,000 »	
Augmentation de 3,000 fr. motivée par les besoins des communes annexées.		
	A REPORTER. . . . .	56,140 »

	REPORT. . . . .	56,140 »
40. <i>Entretien des pavés et chemins vicinaux, y compris l'emploi des 2,000 fr. qui figurent au chapitre des recettes ordinaires pour le remboursement des frais d'entretien des pavés au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers.</i>	24,000 »	
Augmentation de 14,000 fr. dont 12,000 applicables aux voies publiques dans les communes annexées.		
41. <i>Curage des canaux.</i>	15,000 »	
Augmentation de 5,000 fr. qui paraît nécessaire, tant pour rendre l'opération plus efficace à l'intérieur de la ville que pour satisfaire aux besoins des communes annexées.		
42. <i>Curage des aqueducs ou égouts.</i>	5,000 »	
Augmentation de 2,000 fr. applicable aux aqueducs des communes annexées.		
43. <i>Frais d'entretien des cimetières</i>	1,600 »	
Augmentation de 350 fr. applicable aux cimetières des communes annexées.		
44. <i>Allocation au sieur Herbin, dont le clos d'équarrissage, établi dans la commune de Saint-André, remplace le service de l'ancienne voirie</i>	500 »	
45. <i>Éclairage public</i>	82,000 »	
SAVOIR :		
1° A l'intérieur des remparts et dans la traversée des anciennes fortifications, 740 lanternes au gaz, au prix de 2 centimes par bec et par heure, dont 505 allumées pendant 2,800 heures.	28,280 »	
235 Allumées pendant 3,800 heures	17,860 »	
Et 63 becs à l'huile allumés pendant 3,800 heures, au prix présumé de 1 c. 1/2	3,591 »	
Abonnement avec la Compagnie continentale pour la réparation et le remplacement du matériel hors de terre, détruit ou dégradé par toutes autres causes que les intempéries de l'atmosphère; et pour le déplacement des lanternes par suite de reconstruction des façades de maisons, conformément à la délibération du 11 octobre 1838	600 »	
Abonnement pour le bec de gaz qui éclaire le logement du concierge du théâtre	100 »	
<i>A reporter. . . . .</i>		50,431 »
<i>A REPORTER. . . . .</i>		184,240 »

REPORT. . . . .	184,240	»
Report. . . . .	50,431	»
600	»	
Frais imprévus . . . . .	15,946	»
2° Dans l'ancienne commune de <i>Wazemmes</i> , 335 becs au gaz, allumés pendant 2,800 heures, à 1 c. 7 m <sup>mes</sup> par heure et par bec. . . . .	907	»
12 Lanternes à l'huile, à 2 c. 7 m <sup>mes</sup> . . . . .	5,664	»
La durée de l'éclairage n'était précédemment que de 1,737 heures ; il en résulte une augmentation annuelle de 6,000 à 7,000 francs.	3,024	»
3° Dans l'ancienne commune de <i>Moulins-Lille</i> , 109 becs au gaz et 10 à l'huile, allumés pendant 2,800 heures, au prix de 1 c. 7 m. <sup>mes</sup> . . . . .	50	»
La durée de l'éclairage n'était précédemment que de 1,800 heures ; il en résulte une augmentation annuelle d'environ 3,000 francs.	378	»
4° Dans l'ancienne commune d' <i>Esquermes</i> , 40 becs au gaz et 10 à l'huile, allumés pendant 2,800 heures, au prix de 1 c. 7 m. <sup>mes</sup> pour le gaz et de 4 c. pour l'huile . . . . .	5,000	»
Plus un abonnement au compteur pour l'éclairage du pont de <i>Canteleu</i> . . . . .	TOTAL. . . . .	82,000 »

46. Dépenses des corps de Sapeurs-Pompiers de la ville et des communes récemment annexées . . . . . 46,527 »

SAVOIR :

1° Pour l'ancien bataillon de la ville : . . . . .	600	»
Solde de l'adjudant-major . . . . .		
A reporter . . . . .	600	»
A REPORTER. . . . .	230,767	»

015,181	REPORT. . . . .	230,767 »
	Report. . . . .	600 »
	Solde du petit état-major. . . . .	270 »
41. Cour	Id. de quatre compagnies, à raison de 25 c. par homme et par jour, soit 5,621 f. par compagnie de 60 hommes, y compris la haute paie des tambours . . . . .	22,485 »
42. Cour	Indemnité accordée aux tambours astreints à se loger dans le voisinage du poste central. . . . .	400 »
42. Cour	Subside annuel à la caisse des secours et pensions. . . . . (Délibération du 9 mai 1855.)	1,000 »
43. Pra	Subside à la caisse spéciale des retraites. . . . . (Délibération du 10 août 1857.)	1,500 »
44. Allou	Dépenses imprévues dont l'ordonnancement doit être fait par le Maire sur la proposition du conseil d'administration du corps . . . . .	1,000 »
45. Edair	(Délibération du 10 mai 1856.)	
45. Edair	Loyer de l'emplacement affecté aux réunions habituelles du corps. . . . .	1,605 »
	(Bail pour treize années, commencé le 15 mars 1854.)	
	Entretien des pompes à incendie et de tout le matériel. . . . .	1,800 »
	2 <sup>e</sup> Pour la Compagnie de l'ancienne commune de Wazemmes :	
	Solde de 71 sous-officiers, caporaux et sapeurs, à raison de 10 c. par homme et par jour . . . . .	2,592 »
	Solde des tambours . . . . .	450 »
	Entretien du matériel et frais de bureau . . . . .	950 »
	Loyer du dépôt de pompes. . . . .	150 »
	3 <sup>e</sup> Pour la compagnie de l'ancienne commune d'Esquermes :	
	Solde de 43 sous-officiers, caporaux, sapeurs et tambours, à raison de 10 c. par homme et par jour. . . . .	1,570 »
	Entretien du matériel et des armes, menus frais, etc. . . . .	200 »
	<i>A reporter. . . . .</i>	<i>36,572 »</i>
« 100	A REPORTER. . . . .	230,767 »

	REPORT. . . . .	230,767 »
	Report. . . . .	36,572 »
4° Pour la compagnie de l'ancienne commune de <i>Moulins-Lille</i> :		
Solde de 36 sous-officiers, caporaux, sapeurs et tambours, à raison de 10 c. par jour et par homme . . . . .	4,314 »	
Solde de 2 tambours et habillement. . . . .	150 »	
Entretien du matériel et des armes, frais de bureau, etc.	200 »	
5° Pour les faubourgs de <i>Fives</i> et de <i>St-Maurice</i> :		
Solde de 54 sous-officiers, caporaux, et sapeurs, à raison de 10 c. par jour et par homme . . . . .	1,974 »	
Solde de 2 tambours. . . . .	100 »	
Entretien du matériel, frais de bureau, etc. . . . .	300 »	
Somme représentative annuelle des frais de renouvellement et d'entretien des uniformes ainsi que de l'équipement répartis sur huit années pour 444 hommes, effectif des huit compagnies dont quatre appartenant aux communes annexées . . . . .	5,920 »	
	RESTE. . . . .	46,527 »
47. Dépenses de la maison de police municipale et de trois dépôts dans les communes annexées . . . . .		900 »
48. Loyer des divers terrains appartenant aux Hospices, dans la commune de Saint-André, le long de la Deûle, et pris en bail par la ville pour 30 années, à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 1848 . . . . .		1,986 93
49. Idem du terrain sur lequel a été construit l'amphithéâtre d'anatomie de l'école de médecine, dans le jardin de l'hôpital Saint-Sauveur . . . . .		816 36
50. Idem du terrain de l'îlot de Sainte-Hélène à Saint-André, affecté au dépôt des vases provenant du curage des canaux intérieurs . . . . .		400 »
51. Canon d'arrentement à payer aux Hospices pour le terrain de l'école de natation, loué par bail emphytéotique de 99 ans, commencé le 1 <sup>er</sup> octobre 1848 (valeur représentative de 25 hectolitres 55 litres de blé, à 20 fr. 32 c. l'hectolitre.).		520 »
	A REPORTER. . . . .	235,390 29

REPORT. . . . . 235,390 29

52. Canon d'arrentement à payer aux Hospices pour quatre maisons de la rue du Guet, louées dans les mêmes conditions (ensemble 15 hectolitres 50 litres de blé,)	345	»
(Délibérations des 6 mars et 25 octobre 1852.)		
53. Idem pour l'ancien Béguinage où l'on a construit un magasin de dépôt pour les spiritueux (199 hectolitres 50 litres de blé,)	4,054	»
54. Loyer des bâtiments militaires autres que ceux affectés au service de l'octroi	420	»

SAVOIR :

Sept postes situés à l'avancée des portes de la ville, à raison de 30 francs chacun,	210	»	
Un autre poste situé place aux Bleuets,	30	»	
(Ces locaux sont sous-loués à diverses personnes au profit de la ville.)			
Corps-de-garde situé près de la Porte-d'Eau, à la Haute-Deûle, lequel sert de bureau pour les mesureurs de charbon	30	»	
Loyer d'un terrain militaire sous-loué au concessionnaire de l'école de natation,	150	»	
	TOTAL.	420	»

55. Loyer de la promenade de l'Esplanade et du terrain situé entre le pont de la Barre et celui du Ramponeau	150	»
56. Idem d'une portion du Champ-de-Mars, sur laquelle sont installés chaque année, les spectacles forains	400	»
(Suivant bail renouvelé avec l'autorité militaire le 25 décembre 1848.)		
57. Arrentement de l'ancienne maison commune de Wazemmes	50	»
58. Loyer de l'ilot Vauban	4,070	»
59. Loyer du terrain militaire formant le champ de foire de ladite commune	150	»
60. Indemnités à quatre juges-de-paix pour loyer et entretien de leurs prétoires	1,600	»
La Justice-de-Paix du canton Sud-Ouest est installée dans une des salles de l'ancienne Mairie de Wazemmes.		
61. Nettoiemnt des rues de la ville et enlèvement des boues et immondices	30,165	»

SAVOIR :

A l'intérieur des anciens remparts, y compris le traitement du surveillant spécial de ce service	26,200	»	
(Suivant adjudication passée pour trois années qui ont commencé le 1 <sup>er</sup> juillet 1858.)			
Pour l'ancienne commune de Wazemmes	2,190	»	
(Suivant un marché qui prend fin le 31 décembre 1858.)			
Pour celle d'Esquermes.	650	»	
	A reporter.	29,040	»

A REPORTER. . . . .

276,464 29

REPORT. . . . .	276,464 29
Report. . . . .	29,040 »
Pour celle de <i>Moulins-Lille</i> . . . . .	625 »
(Suivant un marché qui prend fin le 1 <sup>er</sup> octobre 1859.)	
Pour les faubourgs de <i>Fives</i> et de <i>St-Maurice</i> . . . . .	500 »
(Suivant bail qui expire le 30 septembre 1859.)	
TOTAL. . . . .	30,165 »

TOTAL DU § II. . . . . 276,464 29

### § III. — GARDE NATIONALE ET DÉPENSES MILITAIRES.

62. Subside au bataillon des <i>Canonniers sédentaires de la garde nationale de Lille</i> . . . . .	2,500 »
63. Frais d'exercice à feu et de tir à la bombe . . . . .	150 »
64. Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . . . .	2,000 »
65. Dépenses du casernement et des lits militaires . . . . .	32,000 »
(Sauf décompte à établir d'après l'effectif réel de la garnison ; effectif qu'on suppose devoir être augmenté dès le commencement de l'exécution des travaux de la nouvelle enceinte.)	
TOTAL DU § III. . . . .	36,650 »

### § IV. — SECOURS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ; PENSIONS.

66. Subside au fonds commun des <i>hôpices</i> . . . . .	33,000 »
67. Supplément au même fonds pour l'entretien des lits d'incurables . . . . .	22,000 »
68. Deuxième supplément pour traitement à l'hôpital <i>Saint-Sauveur</i> , des indigents atteints de maladies vénériennes et psoriques . . . . .	8,000 »
69. Troisième supplément pour traitement des prostituées malades de la syphilis . . . . .	8,000 »
70. Subside à l'hôpital <i>Saint-Roch</i> , de <i>Wazemmes</i> . . . . .	8,400 »
A REPORTER. . . . .	79,400 »

	REPORT . . . . .	79,400 »
71. Subside au bureau de bienfaisance . . . . .		78,250 »
SAVOIR :		
1° Pour les pauvres de la ville, à l'intérieur des anciennes fortifications . . . . .	60,000	»
2° Pour ceux de l'ancienne commune de <i>Wazemmes</i> . . . . .	10,200	»
3° Pour ceux de l'ancienne commune de <i>Moulins-Lille</i> , y compris les traitements des médecins. . . . .	4,450	»
4° Pour ceux de l'ancienne commune d' <i>Esquermes</i> . . . . .	2,000	»
5° Pour ceux de <i>Fives</i> et de <i>Saint-Maurice</i> , y compris le traitement de la sage-femme. . . . .	1,600	»
	TOTAL . . . . .	78,250 »
72. Subside à la société de Charité-Maternelle . . . . .		3,000 »
73. Idem à la Société de Saint-François-Régis, dont 200 fr. pour l'ancienne commune de <i>Wazemmes</i> . . . . .		1,200 »
74. Concours de la ville aux frais de traitement des aliénés indigents placés dans les asiles de <i>Lille</i> et d' <i>Armentières</i> , dont 3,000 fr. pour les communes annexées . . . . .		18,000 »
75. Contingent de la ville dans la dépense des enfants trouvés . . . . . (Suivant l'état arrêté par M. le Préfet.)		4,518 »
76. Fourniture de registres et d'imprimés divers aux Sociétés de Secours Mutuels et autres frais mis à la charge des communes par le décret du 26 mars 1852 . . . . .		100 »
77. Continuation provisoire du subside précédemment accordé à la Société municipale de Secours Mutuels, de la commune de <i>Wazemmes</i> . . . . .		2,400 »
78. Secours au sieur <i>Bruet</i> , ancien garde de police, devenu infirme par suite d'un accident grave qu'il a éprouvé dans l'exercice de ses fonctions . . . . .		300 »
79. Idem au sieur <i>Caron</i> , ancien garde de police, pour suppléer à l'insuffisance de sa pension de retraite . . . . . (Délibération du 25 février 1851.)		70 »
80. Idem au sieur <i>François</i> , ex-brigadier de police, pour le même motif . . . . . (Délibération du 9 février 1851.)		60 »
81. Idem à la dame <i>Teste</i> , ancienne surveillante de salle d'asile . . . . . (Délibération du 25 février 1851.)		200 »
82. Idem à la dame <i>Quennehen</i> , idem . . . . . (Même délibération.)		200 »
	A REPORTER . . . . .	184,698 »

	REPORT. . . . .	184,698 »
83. <i>Secours au sieur Quennehen, ancien directeur d'une salle d'asile . . . . .</i>	300 »	
(Délibération du 7 août 1852.)	200 »	
84. <i>Idem à la dame Barbe Declerck, ancienne aide-institutrice . . . . .</i>	173 »	
(Délibération du 8 mars 1854.)	200 »	
85. <i>Idem au sieur Breuvart, ancien garde des canaux. . . . .</i>	200 »	
(Délibération du 23 novembre 1856.)	300 »	
86. <i>Idem à la dame Menez, veuve du sieur Desplanque, tué en portant secours dans l'incendie du 20 septembre 1856. . . . .</i>	200 »	
(Délibération du 24 octobre 1856.)	200 »	
87. <i>Idem à la dame veuve Dubus, directrice de salle d'asile depuis 23 ans, à qui son âge et son état de santé ne permettent pas de continuer plus longtemps ses fonctions . . . . .</i>	186,071 »	
88. <i>Idem à la dame Wartelle (de l'ancien faubourg de Fives.) . . . . .</i>		
	TOTAL DU § IV. . . . .	

§ V. — INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS.

89. <i>Lycée impérial. . . . .</i>	20,000 »	
SAVOIR.		
Entretien de 20 bourses divisées en pensions entières, trois-quarts de pension et demi-pensions. . . . .	16,000 »	
Rachat du droit d'études en faveur des élèves externes pour les parents desquels cette charge serait reconnue trop onéreuse . . . . .	4,000 »	
Évaluation calculée d'après les dispositions des décrets des 15 avril 1853 et 5 août 1857.		
	TOTAL. . . . .	20,000 »
90. <i>École primaire supérieure. . . . .</i>	8,050 »	
SAVOIR :		
Traitemennt du professeur-directeur. . . . .	2,100 »	
Indemnité représentative du logement et de la rétribution mensuelle. . . . .	600 »	
	A reporter. . . . .	2,700 »
	A REPORTER. . . . .	28,050 »

	REPORT. . . . .	28,050 »
	Report . . . . .	2,700 »
Traitemen	Traitemen	1,700 »
Indemnité de logement, etc . . . . .	300 »	
Traitemen	Traitemen	1,500 »
Indemnité de logement, etc . . . . .	300 »	
Traitemen	Traitemen	500 »
Id. du professeur de chant. . . . .	450 »	
Chauffage, distribution de prix et menus frais . . . . .	600 »	
	TOTAL, . . . . .	8,050 »
91. Indemnités aux parents des douze élèves des écoles primaires communales, appartenant à des familles nécessiteuses et désignés pour être admis à l'école primaire supérieure . . . . .	1,500 »	
92. Écoles primaires élémentaires pour les enfants des deux sexes. . . . .	68,805 »	
	SAVOIR :	
1° A l'intérieur des anciennes fortifications.		
	ENSEIGNEMENT MUTUEL.	
Traitemen	Traitemen	8,000 »
compris l'indemnité de logement et celle représentative de la rétribution mensuelle évaluées ensemble à 400 fr. pour chacun. . . . .		
Traitemen	Traitemen	1,500 »
compris une indemnité de 200 fr. pour le logement et la rétribution mensuelle de chacun . . . . .		
Traitemen	Traitemen	500 »
Idem de l'institutrice d'une école de jour, y compris l'indemnité de logement . . . . .	1,200 »	
Traitemen	Traitemen	800 »
de l'institutrice d'une école de midi et de son aide, outre la jouissance d'un logement dans l'établissement de la rue de la <i>Deûle</i> . . . . .		
Traitemen	Traitemen	1,400 »
sœurs de la <i>Sagesse</i> chargées de tenir l'école primaire et l'ouvroir établis dans le bâtiment de l'asile Vanackère, au moyen de la donation faite par M. Bernos et M <sup>me</sup> veuve Dupuis, sa fille. . . . .		
	A reporter. . . . .	13,400 »
	A REPORTER. . . . .	98,355 »

REPORT. . . . .	98,355 »
Report. . . . .	13,400 »
Traitemen <sup>t</sup> du professeur de chant. . . . .	400 »
Frais du cours de musique . . . . .	200 »
Portion du loyer, des contributions et de l'assurance de la maison louée par M. Duchaufour, rue du Bourdeau, pour servir au double usage d'école primaire et de salle d'asile . . . . .	1,000 »
(Suivant bail de dix-huit années, commencé le 1 <sup>er</sup> juillet 1845.)	
Fournitures diverses, entretien du mobilier, chauffage et éclairage, distribution de prix et de récompenses aux moniteurs et monitrices. . . . .	6,700 »
Indemnité pour chauffage et éclairage au portier de l'école et du dépôt de pompes établis dans le même bâtiment, rue Wicar . . . . .	100 »
<b>ÉCOLES TENUES PAR LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.</b>	
Traitemen <sup>t</sup> de 31 frères, à raison de 600 fr. chacun.	18,600 »
Loyer des locaux occupés par les écoles, rues des Urbani <sup>stes</sup> , d'Antoing et de la Halloterie . . . . .	3,810 »
Éclairage des classes. . . . .	800 »
Chauffage . . . . .	500 »
Distribution des prix. . . . .	1,200 »
Fournitures de classe aux élèves indigents . . . . .	1,200 »
Entretien des classes et assurance contre l'incendie. .	680 »
Contributions assises sur les locaux . . . . .	800 »
Traitemen <sup>t</sup> de l'ecclésiastique chargé de l'instruction religieuse aux classes du soir . . . . .	300 »
Gages du portier des classes du soir . . . . .	55 »
Dépenses imprévues pour les deux catégories d'écoles ; crédit dont l'emploi est subordonné à l'autorisation préalable du Maire. . . . .	600 »
<i>A reporter. . . . .</i>	50,345 »
A REPORTER. . . . .	98,355 »

	REPORT. . . . .	98,355 »
	Report. . . . .	50,345 »
<i>2<sup>o</sup> Ancienne commune de Wazemmes :</i>		
<b>ÉCOLES LAÏQUES.</b>		
Traitemen <sup>t</sup> de l'instituteur de la section de Béthune, rue de l'Écluse. . . . .	4,700	»
Plus la jouissance d'un logement,		
Traitemen <sup>t</sup> de l'instituteur de la section de la Barre, rue de Dunkerque. . . . .	4,400	»
Plus la jouissance d'un logement,		
Chauffage et éclairage des classes; frais de distribution des prix, etc. . . . .	1,300	»
<b>ÉCOLES TENUES PAR LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.</b>		
Subside pour le traitement des frères au nombre de huit . . . . .	2,400	»
Fournitures de classe pour les élèves indigents . . . . .	300	»
Distribution des prix, entretien des classes et éclairage, . . . . .	300	»
Traitement du professeur de musique. . . . .	300	»
Subside aux Sœurs de la Providence pour l'instruction des filles pauvres. . . . .	700	»
<i>3<sup>o</sup> Ancienne commune d'Esquerme<sup>s</sup> :</i>		
Subside aux frères Maristes qui tiennent une école fondée et entretenue par une souscription particulière. . . . .	650	»
Plus pour l'école de midi, . . . . .	125	»
Distribution des prix. . . . .	500	»
<i>4<sup>o</sup> Ancienne commune de Moulins-Lille :</i>		
Traitemen <sup>t</sup> de l'instituteur et de son aide. . . . .	2,000	»
Distribution des prix et fournitures diverses . . . . .	525	»
Traitement d'une institutrice et de son aide pour l'école de filles . . . . .	1,400	»
Chauffage des écoles. . . . .	260	»
<i>5<sup>o</sup> Faubourgs de Fives et de Saint-Maurice :</i>		
Subside aux frères de St-Gabriel pour l'instruction primaire donnée aux enfants pauvres dans leur établissement et pour la tenue de la classe de midi. . . . .	2,200	»
<i>A reporter. . . . .</i>		
	66,405	»
	A REPORTER. . . . .	98,355 »

	REPORT. . . . .	98,355 »
	Report. . . . .	66,405 »
Subside à la congrégation des sœurs de la <i>Sainte-Union</i> , chargée de l'école des filles. . . . .	1,200 »	
Fournitures de classes aux élèves indigents, distri- bution de prix, chauffage, etc. . . . .	800 »	
Location et entretien des maisons d'école et du mobilier. . . . .	400 »	
	TOTAL. . . . .	68,805 »
93. <i>Ecole primaire de chant</i> . . . . .		500 »
(Délibération du 20 janvier 1855.)		
94. <i>Subside aux écoles primaires tenues par les filles de l'Enfant-Jésus</i> . . . . .		10,000 »
Allocation au moyen de laquelle la ville est entièrement déchargée du paiement du loyer des classes, de celui des contributions et de toutes autres dépenses quelconques.		
95. <i>Idem aux religieuses garde-malades de Notre-Dame de Bon-Secours, qui tiennent quatre écoles gratuites pour les filles pauvres</i> . . . . .		5,000 »
96. <i>Subside à l'école primaire tenue par les Dames de la Sagesse, près de l'église Sainte-Catherine, y compris les 200 fr. accordés pour frais de la distribution des prix, par délibération du 10 juillet 1855</i> . . . . .		1,400 »
97. <i>Idem à l'école primaire de filles, fondée par le consistoire de l'église évan- glique</i> . . . . .		400 »
98. <i>Ecole primaire de garçons appartenant au culte réformé</i> . . . . .		2,300 »
	SAVOIR :	
Traitemen <sup>t</sup> de l'instituteur. . . . .	1,500 »	
Loyer de la maison d'école . . . . .	500 »	
(Bail de neuf années, commencé le 25 décembre 1854.)		
Contributions, chauffage, éclairage, distribution de prix et menus frais. . . . .	300 »	
	TOTAL. . . . .	2,300 »
99. <i>Subside aux institutions de sourds-muets et aveugles</i> . . . . .		2,050 »
	A REPORTER. . . . .	120,005 »

	REPORT. . . . .	120,005 »
100. Récompenses et encouragements aux jeunes ouvriers qui fréquentent les écoles primaires. . . . .	1,000 »	
101. Salles d'asile . . . . .	26,400 »	
1° A l'intérieur de l'ancienne enceinte de la ville :		
Détail de la dépense afférente à chaque salle :		
Traitement de la surveillante. . . . .	800 »	
Id. d'une première aide . . . . .	600 »	
y compris les augmentations accordées par délibération du 6 mars 1852, pour assurer aux titulaires des pensions de la caisse des retraites de la vieillesse.		
Traitement d'une seconde aide . . . . .	500 »	
Chauffage, éclairage, et menues dépenses. . . . .	500 »	
	TOTAL. . . . .	2,400 »
Soit, pour les neuf salles qui sont établies, déduction faite d'une différence de 450 fr. en moins sur les frais du personnel des trois salles tenues par les dames de la Sagesse. . . . .	21,450 »	
Portion du loyer, des contributions et de l'assurance d'une maison sise rue du Bourdeau, louée à la ville par le sieur Duchaufour, pour 18 années commencées le 1 <sup>er</sup> juillet 1845, laquelle maison est occupée par une école primaire et par un asile . . . . .	1,250 »	
Loyer du terrain militaire, dit le petit arsenal St-Michel, où est établie une salle d'asile. . . . .	100 »	
2° Ancienne commune de Wazemmes :		
Traitement de deux sœurs de la Providence, chargées de la tenue d'une salle d'asile qui doit être ouverte prochainement. . . . .	1,200 »	
Chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . .	500 »	
3° Ancienne commune de Moulins-Lille :		
Traitement de la directrice . . . . .	800 »	
Id. de la sous-directrice . . . . .	500 »	
Id. de la fille de service. . . . .	400 »	
Fournitures diverses et chauffage. . . . .	300 »	
	A reporter. . . . .	26,200 »
	A REPORTER. . . . .	147,405 »

	REPORT. . . . .	147,405	»
	Report. . . . .	26,200	»
<b>4° Faubourgs de Fives et de Saint-Maurice :</b>			
Subside à la directrice d'un asile privé pour l'admission des enfants pauvres. . . . .		200	»
	TOTAL. . . . .	26,400	»
102. Traitement d'un inspecteur communal des écoles primaires. . . . .		2,000	»

Pour rendre aussi fructueuses que possible les importantes allocations que la ville consacre chaque année aux besoins de l'instruction primaire, il est indispensable que l'Administration municipale soit mise à même d'exercer une surveillance directe et soutenue sur les diverses écoles que la ville entretient ou subventionne.

L'inspection, telle qu'elle est déterminée par la loi du 15 mars 1850 et les décrets subséquents, paraît insuffisante pour les grandes communes, du moins au point de vue particulier de l'intérêt municipal ; elle manque d'ailleurs d'unité, de suite et d'assiduité en raison même de la composition du personnel qui l'exerce.

On comprend qu'il importe essentiellement dans une ville comme Lille, que toutes les écoles soient astreintes à suivre des règles uniformes, tant pour les heures d'entrée et de sortie et les congés, que pour l'observation de la discipline, le mode de punition et le maintien d'une répartition convenable des élèves entre les différentes classes, afin d'éviter qu'il y ait encombrement d'un côté tandis qu'il resterait des places vacantes de l'autre.

Il faut en outre qu'on cherche à garantir les finances communales d'un accroissement indéfini de charges en veillant à ce que l'on ne reçoive pas dans les écoles publiques des enfants appartenant à des communes voisines ou à des familles assez fortunées pour avoir recours aux institutions privées.

Une surveillance embrassant les divers points indiqués ci-dessus, et d'autres qu'il serait superflu d'énumérer ici, devient plus nécessaire encore par suite de l'agrandissement et rendrait des services réels étant convenablement exercée ; elle ne peut l'être que par un homme réunissant une certaine instruction à une tenue digne et qui consacrera tout son temps à la tache dont il s'agit. C'est cette considération qui a motivé la fixation du chiffre proposé.

Des emplois de ce genre ont été créés dans d'autres grandes villes où l'on s'en trouve bien, et l'autorité universitaire en recommande l'essai comme devant produire des résultats satisfaisants.

	RÉPORT. . . . .	149,405 »
		2,030 »

103. *Musée des tableaux.* . . . . .

SAVOIR :

Traitemen	600	»
Habillement de cet agent.	130	»
Entretien intérieur.	800	»
Salaire des agents préposés à la surveillance des diverses salles les jours d'ouverture publique	500	»
TOTAL. . . . .	2,030	»

104. *Frais de surveillance et d'entretien du musée des dessins originaux légués à la ville par le peintre Wicar, de la collection ethnographique, donnée par la famille Moillet, de la salle d'archéologie et du musée industriel.* . . . . .

SAVOIR :

Salaire d'un surveillant spécial pour les jours d'ouverture	250	»
Id. de plusieurs autres pris parmi les gardes auxiliaires de la police.	700	»
Entretien intérieur, y compris le cirage de l'escalier, menues acquisitions et frais divers	600	»
TOTAL. . . . .	1,550	»

105. *Surveillance pour les jours d'ouverture du musée d'histoire-naturelle; entretien et cirage des salles et de l'escalier.* . . . . .

700 »

106. *Traitemen* du concierge attaché à la fois au service de la faculté des sciences, de l'école de médecine et du muséum d'histoire-naturelle. . . . .

600 »

7,900 »

107. *Bibliothèque communale.* . . . . .

SAVOIR :

Traitemen	2,500	»
Idem du sous-bibliothécaire	600	»
Idem du sous-bibliothécaire-adjoint	1,000	»

(Suyant la délibération du 19 mars 1856).

A reporter. . . . . 4,100 »

A REPORTER. . . . . 162,185 »

	REPORT. . . . .	162,185
	Report. . . . .	4,100 »
Traitements d'un garçon de salle, y compris l'allocation qui lui est accordée pour son habillement. . . . .	600 »	
Achat d'ouvrages et reliures . . . . .	3,000 »	
Entretien intérieur et menus frais . . . . .	200 »	
	TOTAL. . . . .	7,900 »
108. Chauffage des musées et de la bibliothèque, au moyen des appareils établis dans les caves de l'Hôtel-de-Ville. . . . .		1,000 »
109. Ecoles académiques . . . . .		17,700 »
	SAVOIR :	
Traitements du professeur de peinture et de dessin du modèle vivant . . . . .	3,000 »	
Traitements du professeur de dessin et de plastique. . . . .	1,500 »	
Traitements du professeur de géométrie appliquée, etc. . . . .	2,500 »	
Traitements du professeur de dessin linéaire et de perspective. . . . .	1,500 »	
Traitements du professeur d'architecture. . . . .	1,600 »	
Traitements du professeur d'anatomie et frais du cours. . . . .	600 »	
Traitements de deux surveillants . . . . .	650 »	
Salaire des modèles vivants pour les cours de peinture et de dessin. . . . .	800 »	
Traitements du concierge dont le service comprend les écoles primaire supérieure et d'enseignement mutuel. . . . .	900 »	
Chauffage, éclairage, achat de gravures, d'ouvrages d'architecture et de modèles; frais des divers cours; entretien du mobilier et distribution des prix . . . . .	4,650 »	
(Délibération du 14 mai 1858.)		
	TOTAL. . . . .	17,700 »
110. Entretien des serres et jardins de l'école de botanique . . . . .		3,100 »
	SAVOIR :	
Gages du jardinier. . . . .	1,000 »	
	A reporter . . . . .	1,000 »
	A REPORTER. . . . .	183,985 »

	REPORT. . . . .	183,985 »
	Report. . . . .	1,000 »
Gages d'un aide chargé en même temps de la manœuvre du pont du <i>Ramponeau</i> . . . . .	800 »	
Chauffage des serres, achat et renouvellement des ustensiles d'horticulture, fourniture d'engrais et frais divers . . . . .	1,300 »	
TOTAL. . . . .	3,100 »	
141. <i>Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, réorganisée en vue de satisfaire au programme déterminé par le décret du 22 août 1854.</i> . . . . .		20,100 »
SAVOIR :		
Traitements de huit professeurs titulaires, à raison de 1,500 fr. chacun et préciput attribué au Directeur de l'Ecole. . . . .	12,500 »	
Traitements de quatre adjoints, à 1,000 fr. . . . .	4,000 »	
Id. du chef des travaux anatomiques . . . . .	500 »	
Id. d'un prosecteur et d'un préparateur . . . . .	500 »	
Frais relatifs à la tenue des divers cours et au service administratif. . . . .	2,600 »	
TOTAL. . . . .	20,100 »	
142. <i>Académie de musique, succursale du conservatoire impérial de Paris</i> . . . . .		16,125 »
Ce crédit comprend l'emploi du subside de 4,000 fr. accordé sur les fonds de l'Etat, il se répartit comme suit,		
SAVOIR :		
Traitements du directeur, des professeurs et frais divers. . . . .	13,975 »	
Cet article présente, relativement au budget de 1858, une augmentation de 1,200 fr., répartie sur les émoluments de dix professeurs. Sollicitée par ceux-ci et appuyée par le Directeur ainsi que par la Commission de patronage, elle paraît suffisamment justifiée par le temps consacré aux leçons, eu égard au taux minime de la rémunération actuelle et aux résultats obtenus.		
A reporter. . . . .	13,975 »	
A REPORTER. . . . .	220,240 »	



REPORT. . . . . 220,210 »

Report. . . . . 13,975 »

Loyer de l'établissement. . . . . 2,000 »

Fourniture gratuite de solfèges aux élèves. . . . . 150 »

TOTAL. . . . . 16,125 »

113. Ecole professionnelle, dont l'installation a eu lieu aux frais de la caisse municipale, en 1854 . . . . .

6,300 »

SAVOIR :

Loyer des bâtiments de l'ancien Lombard fournis par la ville. . . . . 4,400 »

(Bail de neuf années, commencé le 1er octobre 1854.)

Contributions et assurance contre l'incendie . . . . . 800 »

Frais d'entretien du mobilier de l'école. . . . . 1,000 »

Assurance de ce mobilier. . . . . 100 »

TOTAL. . . . . 6,300 »

114. Frais d'entretien et d'accroissement des collections du muséum d'histoire naturelle.

3,000 »

Ce crédit applicable aux collections qui demeurent la propriété de la ville, doit recevoir un emploi distinct des frais particuliers incomptant à la faculté pour les besoins de l'enseignement des sciences naturelles.

115. Subside à la société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts . . . . .

1,500 »

116. Subside au cercle médical. . . . .

200 »

117. Allocation pour les frais du concours départemental de bestiaux. . . . .

600 »

118. Emploi du legs Baillon en distribution de prix aux élèves des écoles primaires communales. . . . .

36 »

119. Emploi de la rente provenant du legs Vanackère, au profit des écoles primaires et des salles d'asile communales . . . . .

43 »

120. Emploi de la rente affectée à l'entretien du monument Négrier . . . . .

21 »

121. Emploi de la rente affectée par la dame veuve Drut, à l'entretien de tombes au cimetière de la ville . . . . .

40 »

122. Subside au corps de musique de l'ancienne commune de Wazemmes . . . . .

1,000 »

A REPORTER . . . . .

232,950 »

	REPORT. . . . .	232,950 »
123. Subside au corps de musique de l'ancienne commune de Moulins-Lille. . . . .	400 »	
124. Spectacle. . . . .	21,850 »	
	SAVOIR :	
Entretien intérieur. . . . .	4,000 »	
Achat et réparation de décors . . . . .	3,000 »	
Traitement du machiniste, garde-magasin des décors. . . . .	1,500 »	
Traitement du concierge . . . . .	650 »	
Eclairage de la salle, y compris le loyer des compteurs. . . . .	12,700 »	
	TOTAL. . . . .	<u>21,850 »</u>
	TOTAL DU § V. . . . .	<u>255,200 »</u>
	§ VI. — CULTES.	
125. Traitement des quatre vicaires de Saint-Sauveur. . . . .	2,000 »	
126. Indemnité suppléative aux mêmes. . . . .	800 »	
127. Traitement de trois vicaires de la Madeleine . . . . .	4,500 »	
	L'augmentation de 500 francs que l'on propose sur cet article paraît suffisamment justifiée par les considérations exposées dans une demande du conseil de fabrique de cette paroisse.	
128. Idem de deux vicaires de Saint-André . . . . .	1,000 »	
129. Indemnité de logement aux vicaires de la paroisse Saint-Maurice, en raison de l'abandon consenti par la fabrique, d'une maison qui a été démolie pour servir à l'agrandissement de la sacristie . . . . .	1,500 »	
130. Idem au curé de Saint-Pierre et Saint-Paul, dans l'ancienne commune de Wazemmes. . . . .	500 »	
131. Idem au curé de Notre-Dame, dans la même localité. . . . .	400 »	
132. Idem au curé de l'ancienne commune de Moulins-Lille . . . . .	650 »	
133. Traitement du second vicaire de la même paroisse . . . . .	300 »	
134. Idem des vicaires de l'ancienne commune de Fives. . . . .	1,000 »	
135. Indemnité de logement au ministre protestant. . . . .	1,000 »	
136. Indemnité de logement au second pasteur protestant, y compris l'emploi des sommes versées par plusieurs communes voisines. . . . .	500 »	
	(Voir l'article 37 des recettes ordinaires.)	
	TOTAL DU § VI. . . . .	<u>11,150 »</u>

§ VII.

137. *Fêtes publiques* . . . . . 15,000 »

La somme ci-dessus, quoique supérieure de 3,700 fr. à celles portées précédemment dans les budgets des cinq communes réunies, serait encore de beaucoup insuffisante pour faire face aux frais d'une fête de quelque importance. Il serait demandé, le cas échéant, un crédit additionnel.

138. *Dépenses imprévues* . . . . . 10,000 »

Ce chiffre, bien qu'il excède de 2,350 fr. la somme des crédits portés jusqu'ici pour la même destination, dans les budgets des cinq communes réunies, est inférieur encore à ceux qui figurent dans les budgets des autres grandes villes de France. Il est nécessaire à l'Administration de pouvoir disposer d'une semblable ressource pour parer aux besoins urgents qui surviennent dans l'intervalle des réunions de la Commission municipale.

TOTAL DU § VII. . . . .

25,000 »

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE I<sup>er</sup>.

§ I. . . . .	454,134 »
§ II. . . . .	276,464 29
§ III. . . . .	36,650 »
§ IV. . . . .	186,071 »
§ V. . . . .	255,200 »
§ VI. . . . .	11,150 »
§ VII. . . . .	25,000 »

TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . .

1,244,669 29

CHAPITRE II. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

§ I<sup>er</sup>. — FRAIS D'ADMINISTRATION.

139. Emploi des frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions directes; dépense qui correspond à l'article 44, chapitre des recettes extraordinaire	4,173	"
140. Confection du plan d'alignement des faubourgs de Fives et de Saint-Maurice	600	"
TOTAL DU I <sup>er</sup> §.	4,773	"

§ II. — TRAVAUX PUBLICS.

141. Contingent de la ville dans les frais d'entretien des chemins vicinaux de grande communication	1,170	"
SAVOIR :		
Chemin de Lille à Lannoy, N° 6, dont 270 fr. afférents au faubourg de Fives	870	"
Chemin de Lomme à Fournes, N° 7	275	"
Chemin de Lannoy à Néchin, N° 37	25	"
Suivant la répartition arrêtée par M. le Préfet.		
	TOTAL.	1,170
142. Contingent de la ville dans les frais d'entretien annuel du canal des Stations et de ceux du Fourchon et de l'Arbonnoise, environ	1,200	"
143. Construction de nouvelles branches d'aqueducs, dont 20,000 fr. applicables à celles qui devront être établies dans les communes annexées par suite de percements de rues	32,000	"
144. Cuvettes hermétiques et regards d'égouts en fonte. Prévision en rapport avec le chiffre de l'article précédent.	10,000	"
	A REPORTER.	44,370

	REPORT. . . . .	44,370 »
145. Travaux extraordinaires de pavage . . . . .		59,800 »

SAVOIR :

1° Pour renouvellement de pavés dans les rues de la ville ancienne . . . . .	15,000 »
2° Dans l'ancienne commune de <i>Wazemmes</i> , pour les besoins les plus urgents de la voirie actuelle. . . . .	10,000 »
3° Dans l'ancienne commune d' <i>Esquermes</i> , pour la place de l' <i>Eglise</i> ; travaux votés par délibération du 20 août 1858, et approuvés par M. le Préfet à la date du 17 septembre, même année. . . . .	3,000 »
Pour le sentier de l' <i>Eglise</i> , suivant délibération de même date . . . . .	1,800 »
4° Premier à-compte sur les pavages à exécuter pour les nouvelles voies à ouvrir dans les communes annexées et leur raccordement avec les rues de la ville ancienne. . . . .	30,000 »

TOTAL. . . . . 59,800 »

146. Établissement d'urinoirs sur différents points de la voie publique, tant dans la ville de Lille, que dans les communes annexées. . . . .	2,000 »
147. Grosses réparations aux églises et presbytères. . . . .	6,000 »
148. Restauration et agrandissement de l'église Saint-Maurice; à-compte sur les frais d'expropriation des immeubles situés dans l'emplacement du parvis projeté, sous la réserve d'un vote définitif sur production de devis. . . . .	300,000 »
149. Troisième à-compte sur les frais de restauration de la tour et des façades extérieures de l'église Sainte-Catherine . . . . .	5,000 »
Il a déjà été voté en deux fois une allocation de 25,000 fr.	
150. Subsides à la fabrique de l'église de la Madeleine, pour concourir aux frais de reconstruction de la Sacristie. . . . .	7,000 »
151. Troisième à-compte sur les travaux d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville. . . . .	100,000 »
152. Additions aux bâtiments de l'Abattoir pour mettre cet établissement à même de satisfaire aux nouveaux besoins qui sont la conséquence de l'agrandissement de la ville. . . . .	50,000 »

Les projets et devis seront préalablement soumis à l'approbation de la Commission municipale.

À REPORTER. . . . . 574,170 »

	REPORT. . . . .	574,170	»
153. Réparations extraordinaires aux bâtiments et au matériel de la salle de Spectacle, suivant devis annexé aux présentes propositions. . . . .	15,000	»	
154. Appropriation des bâtiments de l'ancienne église de Wazemmes à l'usage de salle d'asile. . . . .	3,000	»	
155. A-Compte sur le solde des frais de construction de l'église du faubourg Saint-Maurice . . . . .	10,000	»	
La construction de cette église, exécutée au moyen d'une souscription particulière, a entraîné une dépense de 80,000 fr., sur laquelle somme il reste à payer celle de 30,000 fr. Le Comité des souscripteurs ayant offert à la ville l'abandon gratuit de l'immeuble, on propose d'accepter cette donation à charge d'acquitter le reliquat de la dépense en 3 années.			
156. Fourniture du mobilier de classes pour une nouvelle école de filles à fonder dans la section de la Barre, ancienne commune de Wazemmes. . . . .	2,000	»	
M. le curé de Notre-Dame offre de prendre à son compte la rémunération du personnel enseignant, pourvu que la commune se charge de la dépense du mobilier et de celle du loyer de la maison, qu'il fixe à 400 fr.			
157. Solde de l'emprunt contracté en 1847, par la ville, à la caisse des dépôts et consignations. . . . .	44,308	»	
157 bis. Remboursement d'une action de l'emprunt de 200,000 fr. contracté par la ville, en 1854. . . . .	1,000	»	
Le titulaire de cette action remboursable en 1863 étant décédé, ses héritiers qui sont dépourvus de fortune demandent le paiement par anticipation afin de faciliter le partage de la succession.			
158. Deuxième annuité de l'emprunt de 200,000 fr. contracté en 1854. . . . .	36,000	»	
159. Deuxième annuité de l'emprunt de 300,000 fr. contracté en 1856 . . . . .	38,000	»	
160. Cinquième annuité du remboursement de la somme de 1,370,000 fr. avancée par l'Etat pour la contribution imposée à la ville dans les frais de la station intérieure du chemin de fer. . . . .	92,724	89	
161. Pour l'ancienne commune de Wazemmes . . . . .	75,997	»	
	SAVOIR :		
1° Septième annuité, amortissement et intérêts, des frais de construction de la grande église St-Pierre et St-Paul . . . . .	35,509	»	
2° Deuxième à-compte, amortissement et intérêts, sur le paiement de l'horloge de ladite église. . . . .	783	»	
3° Troisième annuité du paiement des frais de pavage du quai . . . . .	1,000	»	
	A reporter. . . . .	37,292	»
	A REPORTER. . . . .	892,199	89

REPORT. . . . . 892,199 89

Report . . . . . 37,292 »

4° Troisième annuité du paiement des travaux de la rue de jonction . . . . .	5,700 »
5° Cinquième à-compte sur le prix du terrain de la place <i>Notre-Dame</i> . . . . .	2,000 »
6° A-compte sur les honoraires des architectes de la grande église. . . . .	5,000 »
7° Deuxième annuité, amortissement et intérêts, sur le premier versement de l'emprunt de 150,000 fr. . . . .	8,200 »
8° Premier à-compte sur le prix de l'horloge de l'église <i>Notre-Dame</i> . . . . .	480 »
9° Dernier cinquième formant le solde des frais de pavage des rues d' <i>Iéna</i> et <i>Colbert</i> . . . . .	2,652 »
10° Paiement des tambours placés aux portes de l'église <i>St-Pierre et St-Paul</i> . . . . .	673 »
11° Solde du subside de 20,000 fr. à l'église <i>St-Pierre</i> et <i>St-Paul</i> , pour décoration intérieure et construction d'un autel. . . . .	14,000 »
TOTAL. . . . .	75,997 »

4,670 09

162. Pour l'ancienne commune de Moulins-Lille . . . . .

SAVOIR :

1° Huitième annuité due au S <sup>r</sup> <i>Benvignat</i> , sur le prix du terrain de la salle d'asile. . . . .	426 16
2° Huitième annuité due au S <sup>r</sup> <i>Lévy-David</i> , sur le prêt de 15,650 fr. qu'il a fait à la commune pour la construction d'une salle d'asile . . . . .	1,418 93
3° Huitième annuité du remboursement de l'emprunt de 21,000 fr. autorisé par décret du 25 juillet 1855. . . . .	2,825 »
TOTAL. . . . .	4,670 09

29,104 »

163. Pour l'ancienne commune de Fives . . . . .

SAVOIR.

1° Premier à-compte sur la somme d'environ 25,000 f. due à la compagnie <i>Dehée et C<sup>e</sup></i> , pour l'établissement des grosses conduites de gaz servant à l'éclairage public, non compris les intérêts à 5 p. l. . . . .	5,000 »
A reporter. . . . .	5,000 »
A REPORTER. . . . .	925,973 98

	REPORT. . . . .	925,973 98
	Report. . . . ,	5,000 »
2° Deuxième à-compte sur le paiement d'une somme de 8,544 fr. formant le prix d'acquisition d'une cloche.	3,000 »	
Il restera encore dû 3,044 fr., non compris les intérêts à 5 p. %.		
3° Deuxième à-compte sur le prix d'achat d'un terrain destiné à l'ouverture de la rue de l'église et à l'établissement d'une place.	5,000 »	
Il restera encore dû 5,500 fr., non compris les intérêts à 5 p. %.		
4° A-compte sur le remboursement d'un prêt de 8,000 fr. fait à la commune pour l'achèvement de l'église.	2,000 »	
Il restera encore dû 2,000 fr., sans intérêts.		
5° Troisième à-compte sur le prix d'un terrain acquis pour la construction d'une école . . . . .	2,000 »	
Il restera encore dû 3,000 fr., non compris les intérêts à 5 p. %.		
6° A-compte sur les frais de construction de l'église. . . . .	5,120 »	
Il restera encore dû une somme de 36,700 fr., non compris les intérêts à 4 p. %.		
7° Deuxième à-compte sur le ravalement de la façade de l'église. . . . .	1,500 »	
Il restera encore dû 936 fr., non compris les intérêts à 4 p. %.		
8° Solde du prix d'achat d'une horloge . . . . .	1,000 »	
9° Solde des frais de construction d'un pont en maçonnerie . . . . .	1,484 »	
Il restera encore dû la somme de 1,484 fr., moins 600 fr. montant de la valeur du pont de bois remplacé, soit 884 fr.		
10° Premier à-compte sur la construction d'une salle d'asile, dans le faubourg St-Maurice . . . . .	3,000 »	
	TOTAL. . . . .	29,104 »
	A REPORTER. . . . .	925,973 98

REPORT. . . . .	925,973 98
164. Intérêts des sommes dues à divers . . . . .	122,917 29

SAVOIR :

1° Aux hospices, sur le reliquat de l'ancienne dette augmentée du dernier emprunt de 200,000 fr. et de la valeur des terrains expropriés dans la ruelle du *Funquereau* pour l'établissement d'un magasin à poudre, ainsi que du prix d'acquisition d'un petit bâtiment situé quai de la *Basse-Deûle*, en face de l'entrepôt des sucre indigènes. . . . .

2° A la dame veuve *Champon*, sur le prix d'une maison acquise pour la construction du Lycée. . . . .

3° Au sieur *Decocq*, sur le prix d'une maison acquise pour dégager les abords du même édifice. . . . .

4° Au sieur *Delepouille*, sur le prix de trois petites maisons, situées cour *Cysoing*, acquises pour l'établissement d'un lavoir et de bains à prix réduit. . . . .

5° Au sieur *Bécu*, sur le prix d'une maison sise rue *Princesse*, 22, acquise pour être incorporée dans le magasin de dépôt des spiritueux. . . . .

6° A la dame veuve *Desbouvry*, sur le prix des maisons, sises rue des *Fossés-Neufs*, 44 et 46, composant la propriété dite la *Prévoté*. . . . .

7° Aux propriétaires des maisons qui étaient situées rue de *Gand*, sous les N° 1, 3 et 5, et qui ont été démolies pour l'édification de la nouvelle halle, 5 p. 010 sur 38,000 fr. . . . .

8° Aux capitalistes qui ont souscrit l'emprunt de 200,000 fr. contracté en 1854, en vertu de la loi du 19 juillet 1845 . . . . .

194,000 fr. restant dûs, à 4 p. 010.

9° Aux souscripteurs de l'emprunt de 300,000 fr. contracté en 1856, en vertu du décret du 30 janvier 1856. . . . .

262,000 fr. restant dûs, à 5 p. 010.

10° Aux souscripteurs d'un emprunt de 300,000 fr. autorisé par la loi du 19 juillet 1845 et non encore réalisé.

Cet emprunt a déjà figuré dans les budgets de 1856, de 1857 et de 1858, sans qu'il ait été besoin de le réaliser.

11° Intérêts à 5 p. 010 de la somme de 3,000,000 de fr. à emprunter dans le courant de l'année 1859, par prévision pour 4 mois . . . . .

18,261 "

1,550 "

990 "

450 "

1,000 "

2,500 "

1,900 "

8,730 "

13,100 "

15,000 "

50,000 "

A reporter . . . . . 113,481 "

A REPORTER. . . . . 1,048,891 27

	REPORT. . . . .	1,048,891 27
	Report. . . . .	113,481 »
11° A M. Célarier, sur un prêt à l'ancienne commune de <i>Wazemmes</i> . . . . .	150	»
12° A M. Faure, idem . . . . .	850	»
13° A M. Sarrazin, idem . . . . .	949	»
14° A M. Collette, idem . . . . .	400	»
15° Aux héritiers Duriez, idem . . . . .	282	»
16° A M. Cousin, idem . . . . .	1,650	»
17° A M <sup>me</sup> veuve Guermonprez-Lefebvre, sur un prêt de 5,325 fr. fait à l'ancienne commune de <i>Moulins-Lille</i> . . . . .	239 66	
18° Aux souscripteurs des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> parties de l'emprunt contracté par ladite commune. . . . .	3,240	»
19° Aux hospices de Lille, sur le prix de diverses parcelles de terre cédées à la même commune . . . . .	393 13	
20° Aux souscripteurs de l'emprunt de 27,000 fr., autorisé par décret du 6 octobre 1855 . . . . .	1,282 50	
	TOTAL. . . . .	122,917 29
165. Intérêts des sommes dues à divers, par la commune de Fives. . . . .		2,847 44
	SAVOIR :	
6,044 fr. à 5 p. 0 <sub>10</sub> pour achat d'une cloche. . . . .	302	20
10,500 fr. à 5 p. 0 <sub>10</sub> , achat d'un terrain et d'une maison pour l'ouverture d'une rue et l'établissement d'une place. . . . .	525	»
5,000 fr. à 5 p. 0 <sub>10</sub> , achat d'un terrain pour la construction d'une école. . . . .	250	»
41,820 fr. à 4 p. 0 <sub>10</sub> , pour la construction de l'église. . . . .	1,672	80
2,436 fr. à 4 p. 0 <sub>10</sub> , ravalement de la façade de l'église. . . . .	97	44
	TOTAL. . . . .	2,847 44
166. A-compte sur le prix d'achat d'une maison située rue Princesse et incorporée dans le magasin de dépôt des spiritueux . . . . .		12,000 »
167. Frais de timbre des obligations des emprunts contractés et à contracter, à titre d'abonnement . . . . .		1,900 »
	A REPORTER. . . . .	1,065,638 71

	REPORT. . . . .	1,065,638 71
168. Indemnités à payer pour cessions de terrain à la voie publique, par suite de rectifications d'alignements . . . . .		2,000 »
169. 1 <sup>er</sup> A-compte sur les frais d'expropriation des terrains nécessaires à l'établissement des ouvrages défensifs de l'enceinte agrandie et sur le commencement des travaux de fortifications et des travaux municipaux. . . . .		2,835,000 »
L'emploi des 165,000 fr. formant le surplus des 3,000,000 de fr. figure dans les articles 143, 144, 145, 152, 155, et 164, § II.		
	TOTAL DU § II. . . . .	3,902,638 71

§ III. — GARDE NATIONALE ET DÉPENSES MILITAIRES.

Néant.

§ IV. — SECOURS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ; PENSIONS.

170. Subside au sieur Leplus, ancien professeur à l'académie de musique. . . . .	200	»
(Délibération du 9 décembre 1854.)		
171. Subside extraordinaire pour parer à l'insuffisance des ressources de la caisse des retraites des fonctionnaires et employés rétribués sur les fonds communaux . . . . .	2,000	»
	TOTAL DU § IV. . . . .	2,200 »

§ V. — INSTRUCTION PUBLIQUE, — BEAUX-ARTS.

172. Subside au sieur Delebarre, élève architecte des écoles académiques de Lille, pour compléter la pension que lui a votée le Conseil général du département afin de le mettre à même d'achever ses études artistiques à Paris (troisième année) . . . . .	800	»
173. Idem au Sieur Millot, élève architecte desdites écoles, pour la même destination (deuxième année), . . . . .	800	»
Ces deux pensions, qui d'abord avaient été fixées à 600 fr. chacune, sont élevées ici au chiffre de 800, pour être portées, comme il est d'usage de le faire, au même taux que l'allocation départementale.		
174. Complément de la bourse départementale accordée au jeune Cuvelier, sourd-muet.	250	
	A REPORTER . . . . .	1,850 »

	REPORT . . . . .	1,850 »
175. Subside aux jeunes Ribeaucourt et Faidherbe, pour leur entretien au Lycée impérial, le premier à titre de complément de sa demi-bourse, le second pour sa pension entière. . . . .		1,225 »
(Délibérations des 9 mars 1855 et 10 octobre 1856.)		
Frais d'installation, d'entretien et d'accroissement des collections du Musée industriel et agricole . . . . .		1,000 »
176. Allocation pour les frais du concours régional d'animaux de boucherie. . . . .		1,200 »
	TOTAL DU § V. . . . .	5,275 »
	§ VI. — CULTE.	
	Néant.	
	§ VII. — ARRIÈRE.	
177. Remboursement au bureau de bienfaisance de l'ancienne commune de Moulins-Lille, de la part qui lui est attribuée dans le produit des concessions de terrain au cimetière communal, produit qui a été versé intégralement à la caisse municipale . . . . .		266 67
178. Complément des remises du Receveur municipal de Wazemmes, pour l'exercice 1857. . . . .		275 »
	TOTAL DU § VII. . . . .	541 67

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.

§ I. . . . .	4,773 »
§ II. . . . .	3,902,638 71
§ III. . . . .	» »
§ IV. . . . .	2,200 »
§ IV. . . . .	5,275 »
§ VI. . . . .	» »
§ VII. . . . .	541 67
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . .	3,915,428 38

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

Dépenses ordinaires . . . . .	1,244,669 29
Dépenses extraordinaires . . . . .	3,915,428 38
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES . . . . .	5,160,097 67

RÉSUMÉ.

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires s'élèvent à . . . . .	5,289,764 20
Les dépenses de ces deux catégories, à . . . . .	5,160,097 67
EXCÉDANT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES . . . . .	129,666 53

Lille, le 6 novembre 1858.

*Le Maire de Lille, Officier de la Légion-d'Honneur  
et de l'Ordre de Léopold de Belgique,*

AUG<sup>te</sup> RICHEBÉ.

